Buléon

Bulletin d'informations municipales · Janvier 2025 · N°30

Sommaire

Mot du maire 03
Communication 04
État civil 05
Urbanisme 06
Infos municipales 07
Vie communale 08
Vie associative 21
Informations pratiques 27
Comptes administratifs 2023 et budget primitif 2024 28
Principales délibérations du conseil municipal en 2024 30
Infos municipales 45
Infos pratiques 46
Histoire et patrimoine 47

Remerciements
Nous remercions toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration de ce bulletin.

Mot du Maire

Chères Buléonnaises,
Chers Buléonnais,

2024 a été une année riche en évènements, avec les élections européennes au mois de juin, la dissolution de l'assemblée nationale, et puis retour aux urnes le 30 juin et le 7 juillet.

Résultat pas de majorité, nouveau gouvernement deux mois plus tard... Enfin ! Cela devait permettre de voter le budget. Et puis, pas d'accord entre les groupes.

Le 4 décembre, motion de censure, démission du gouvernement, et voilà un pas en avant et deux pas en arrière et toujours pas de budget. Ce qui met à mal nos collectivités.

Au moment où j'écris ces mots il n'y a toujours pas de gouvernement. Espérons que tout se passe pour le mieux, que nos élus de la nation pour une fois pensent à l'intérêt général au lieu de penser à leur prochaine réélection.

Malgré tout, notre commune a démarré plusieurs travaux. L'assainissement autour de l'église, rue du château, Rue du Patronage et Rue Abbé Moisan mais aussi le réseau d'eaux pluviales.

Maintenant, ce sont les réseaux électriques, téléphoniques et la fibre qui sont en réfection. L'aménagement des rues et des trottoirs, les abords de l'école devraient commencer avant l'été.

La salle polyvalente aussi, le permis de construire est déposé. Le délai d'instruction est porté à 4 mois. Si tout va bien, les travaux pourraient commencer cet été. Pour la sécurité incendie, il a été mis en place des poches d'eau dans trois villages et un système de pompage dans deux bassins d'eau, le troisième étant prévu à la Ferrière mais le plan d'eau a été vidé. Il faudra attendre la mise en place d'un mini plan d'eau prévu par la DDTM et les bassins versant.

La fibre arrive, en ce moment ça travaille partout pour changer les poteaux et en remettre des nouveaux, cela ne veut pas dire qu'au printemps vous pourriez être connectés. J'espère fin 2025.

Cette année, il y aura un programme de voirie, comme tous les ans.

En 2025, nous poursuivrons le PLUi avec l'enquête publique qui sera lancée au 1er trimestre.

Je vous invite donc à venir consulter le dossier et mettre vos réflexions, vos inquiétudes sur le registre, car vous le savez, rien n'est plus tout à fait comme avec la carte communale. Les zones d'implantation seront diminuées de plus de 60 % pour l'habitat, et pour la Zone de Maigris, il n'y aura plus rien.

La loi ZAN est passée par là ! Mais, il faudra peut-être revenir dessus, par manque de logements, il n'y aura plus le droit de construire. Mais il faudra bien que les petites communes vivent.

Comme vous le voyez le programme d'investissement est chargé. Nous le ferons sur plusieurs années, de façon à ne pas trop endetter la commune. Nous savons que les travaux ne peuvent pas être commencés sans être finis. La population ne comprendrait pas.

Maintenant, je vais remercier tout mon conseil municipal, le personnel communal administratif et technique pour leur sérieux et leur engagement.

Je vous souhaite une bonne et heureuse année 2025, que la santé, la prospérité et la réussite personnelle et professionnelle soient au rendez-vous pour vous et votre famille.

Pierre BOUEDO

Nouveau personnel à la garderie, cantine et à l'entretien des locaux communaux.

Après le départ d'Aurélie LORAND, Amélie PRIGENT, aide-soignante en disponibilité de l'hôpital de Ploërmel, habitant à Lantillac et maman de trois enfants dont 2 scolarisés au RPI Buléon-Lantillac, a pris ses fonctions dans la commune au mois de mai 2024.
Elle a en charge la garderie, la cantine et l'entretien des locaux communaux.

Nous disons un grand merci à Aurélie et souhaitons la bienvenue à Amélie.

La page Facebook de la mairie de Buléon

Depuis le 25 octobre 2022, il existe une page Facebook pour communiquer les informations importantes de la commune et de CMC par l'intermédiaire de la page CMC.

Panneau Pocket

Il y a **135** smartphones ou tablettes qui possèdent **Buléon** dans leurs favoris, dont **48** l'ont désigné comme "**superfavori**" (premier favori ajouté après avoir téléchargé l'application)
A titre indicatif seulement, cela représente l'équivalent de 55 % des foyers de la commune.

1. Ouvrez votre application **Play Store, App Store ou AppGallery** sur votre téléphone ou sur votre tablette ou scannez le QR Code
2. Tapez "PanneauPocket" dans la barre de recherche et cliquez sur "Installer". L'application est gratuite !
3. Ouvrez PanneauPocket puis recherchez la commune, son code postal ou cliquez sur "Autour de moi". Recevez l'actualité en temps réel en cliquant sur le ❤

Etat-civil 2024

Naissances hors commune

Milan, Alfred, Gérard LE HAZIF	né le 9 janvier à Vannes
Malia, Anna VIGNARD	née le 17 avril à Vannes
Naël, Luc, Yannick LE RIBLER	né le 12 mai à Ploërmel
Éliana, Patricia, Marie LE GOURRIEREC	née le 18 juin à Vannes
Anaé, Catherine, Réjane PLÉDEL	née le 2 juillet à Vannes
Liwélyne, Marie, Christelle, Carine HILLION	née le 23 août 2024 à Ploërmel

Mariages

Yann Yvon Gilbert LE GOURRIEREC
et **PETIT DUHEN Marie Lucie Marguerite** mariés le 20 avril

Killian, Laurent, Jacky GATINEL
et **Typhaine Christine Marylène JOSSO** mariés le 4 mai

Jean-Pierre Christian René MICHEL
et **Marie-Laure LE DORNER** mariés le 7 septembre

Toutes nos félicitations

Décès

Denis Alexis Pierre Marie ROSELIER		décédé le 15 février à Saint-Jean-Brévelay
Roger, Mathurin, Marie GUILLAUME		décédé le 23 février à Moréac
Odette, Gabrielle, Marie JOUET	née PICAUD	décédée le 13 mars à Ploërmel
Germaine, Louise, Marie GAREL	née CHARLO	décédée le 9 juin à Ploërmel
Josiane, Emilienne, Marie GICQUEL	née VICAUD	décédée le 10 juillet à Vannes
Alastair John WALKER		décédé le 5 septembre à Buléon
Jacques, Henri LAMBERT		décédé le 8 décembre à Ploërmel
Ambroisine Anne Marie Julienne LE BRETON	née DRÉANO	décédée le 19 décembre à Ploërmel
Marie Joseph GUILLEMOT	née MICHEL	décédée le 26 décembre à Noyal-Pontivy

Toutes nos condoléances

Urbanisme 2024

Permis de construire

Pierre CHEFDOR et Elena HAYS	Construction d'une habitation
Béatrice LE BIHAN	Construction d'une maison individuelle
SCCV BULEON	Construction de 26 logements individuels
Faysal EL HADDAD	Modification d'implantation du garage
Thérèse BLINO	Modifications des ouvertures et de l'implantation d'une maison individuelle
Béatrice LE BIHAN	Modifications des ouvertures et de l'implantation d'une maison individuelle
Prestations Attelage LEQUITTE	Construction d'un abri pour chevaux
SAS LHYFE MORBIHAN	Modifications liées à la réglementation de défense incendie
Richard LE CORF	Construction d'une maison individuelle
Richard LE CORF	Construction d'une maison individuelle
SCI LES BLATTIERS	Construction de bâtiments d'activités et bureaux
Johann LEQUITTE	Rénovation d'une bâtisse en pierre
Commune de BULEON	Rénovation et extension de la salle polyvalente

Déclarations préalables

Vanessa DANET	Remplacement ouvrants existants sans agrandissement
Agence Solution Climat	Installation de panneaux photovoltaïques
Sandrine FEFEU MARTINAGE	Fermeture du carport existant
Morbihan Habitat	Travaux sur la Résidence Abbé Moisan
Cécile BERENGUER-LEQUITTE	Réouverture d'une façade avec création d'un ouvrant châssis
AXIONE	Implantation d'une armoire TELECOM
Morbihan Énergies	Construction d'un transformateur électrique
Philippe LE HEL	Installation de 8 panneaux photovoltaïques
EARL DES CARRIERES	Installation d'un générateur photovoltaïque
Pascal LE BRETON	Agrandissement du garage pour rangement articles de jardin
Gaétan PLEDEL	Abri de jardin
MEGALIS BRETAGNE	Implantation d'appuis TELECOM
Henri FAUCHEUX	Coupe récolte peupliers
SAS CHLOROSPHERE	Préau en bois déplaçable pour 2 véhicules

Les travaux réalisés et à venir

La sécurité incendie étant de la responsabilité du maire, nous avons installé des poches d'eau à Carassoué, à Sainte Anne et à Kerordo, ainsi que des pompages dans les plans d'eau pour faire le plein des camions citernes. Dans le cadre de l'aménagement du bourg, c'est la société SBCEA qui a été retenue pour le remplacement des canalisations de l'eau usée et de l'eau pluviale. Les travaux concernant l'eau usée sont pris en charge par CMC qui a actuellement la compétence de l'assainissement. Le réseau d'eau pluviale a aussi été réhabilité dans certaines rues. Des travaux réalisés par Morbihan Energies sont en cours pour l'effacement des lignes électriques, téléphoniques, pour la fibre et l'éclairage public. Les câbles torsadés sont à 60 % à la charge de la commune. Au terrain des sports, les pares ballons ont été remplacés suite à la tempête CIARAN. Les travaux ont été réalisés par ROPERT PAYSAGE. La chambre froide de la cuisine de la salle polyvalente et de la cantine a été remplacée par une armoire à double porte pour un montant de 2 705 euros HT. Le permis pour la réfection de la salle a reçu un avis favorable des Bâtiments de France et de la commission Sécurité des ERP. L'instruction est portée à 4 mois pour un début des travaux avant l'été.
Le cabinet Sitadin présente le plan d'aménagement des abords de l'église, de l'école, de la rue du patronage et de la rue du château fin janvier lors d'une réunion publique en mairie.

La voirie

La commission voirie a retenu pour 2024 la route du "Clos Fleuri" vers "Maigris" sur seulement 600 mètres linéaires environ avec un curage partiel de fossés et un busage de traversée de route, c'est de l'enrobé à chaud qui a été mis en place. Quelques réparations ont été effectuées sur la route du "Resto" vers "Kerguennec" sur environ 400 m^2. Le résultat n'est pas satisfaisant, nous avons demandé à l'entreprise, avec l'appui de CMC, de reprendre ces travaux. Quelques personnes ont été contactées pour l'élagage de végétation surplombant la chaussée ou gênant la visibilité. Vers la fin octobre à la demande d'Axiome des courriers ont été envoyés aux propriétaires ou exploitants ayant des branches gênantes pour le passage de la fibre. Ces travaux doivent se terminer en mars pour une commercialisation à partir de Juin-Juillet.
D'autres travaux de voirie ont été effectués sur la commune sur la route départementale avec un nouveau pont mais hélas avec aussi la disparition du plan d'eau....

Le patrimoine

L'équipe "Le Chantier Nature et Patrimoine du Centre Morbihan Communauté", est intervenue sur notre commune en 2024, afin de poursuivre l'entretien des sites de notre patrimoine.
Leur intervention à l'étang de Ville Hello, au château d'eau, ainsi que sur le site de Sainte-Anne de Buléon, continue à contribuer à la préservation de nos sites.
Sur le site de Sainte-Anne : Le nettoyage du lavoir, de sa fontaine, l'élagage de l'If centenaire, du Laurier du Portugal planté, il y a 40 ans par Gilles Chamaillard et sa maman.
A l'étang de la Ville Hello : Élagage, nettoyage des berges pour une meilleure lisibilité du site.
Sans oublier la mise en valeur et l'entretien de nos croix sur notre commune.
Nous vous invitons à venir découvrir ces réalisations lors de vos promenades dominicales.

Le marché de Noël

Organisé par le RPI des écoles de Buléon et de Lantillac, le marché de Noël 2024 s'est déroulé le vendredi 29 novembre en soirée dans la salle de Buléon et aux alentours pour les balades.
Nous avons pu aussi assister lors de cette soirée au spectacle de Noël réalisé par les enfants.
Merci aux enseignantes, aux bénévoles, aux organisateurs, aux enfants et aux visiteurs venus nombreux.

RPI des écoles St Joseph de Buléon et Notre Dame de Lantillac

Tout au long de l'année 2023-24, nous avons découvert les continents en lien avec les JO 2024. Pour cette nouvelle rentrée 2024-25, 54 élèves sont inscrits et répartis dans nos 3 classes de Buléon et Lantillac. Cette année, nous voyageons dans le temps à travers les périodes historiques.

Wendy, Tiphaine, Audrey et Catherine

L'équipe pédagogique est composée de :
- Tiphaine Le Renard, Marine Toupin (jeudi) et Wendy Verhoye (ASEM) en maternelle à Buléon
- Audrey Le Bloch en CM1-CM2 à Buléon
- Catherine Bruneau en CP-CE à Lantillac
- Bouchra Billaud et Tiphaine Blandel (AESH) à Buléon
- Audrey Urvoy enseignante du poste d'adaptation.

Retrouvez nos actualités en vous abonnant à notre page Facebook ou en visitant notre site internet.

Votre enfant est né en 2022, contactez Tiphaine au 0297754486, pour visiter l'établissement et l'inscrire pour l'année 2025/26. Des portes-ouvertes auront lieu le 28 mars de 16 h 45 à 18 h 30.

RETOUR SUR L'ANNEE 2023-2024

Rassemblements du RPI

A chaque période, tous les élèves se rassemblent pour des temps forts RPI. Le 1er rassemblement a eu lieu en septembre avec une bénédiction de rentrée, du sport et une sensibilisation à la mucoviscidose. En décembre, nous sommes allés au cinéma et avons réalisé une fresque pour le marché de Noël. En février, les élèves ont fêté le Nouvel An chinois : dégustations, confection de masques, défilé... En avril, grâce à notre repas solidaire du Carême, nous sommes fiers d'avoir remis la somme de 500 € à l'association Myosotis 35 venant en aide aux enfants atteints de cancer au CHU de Rennes. Pour terminer l'année, nous avons préparé la kermesse : danses, chants, affiches...

Don à l'association Myosotis 35

Rassemblement de juin

Piscine et activités diverses

Chaque classe s'est rendue à la piscine de Réguiny. Les séances sont renouvelées en 2024-2025 de la grande section au CM2 à la piscine de Locminé. Dans le cadre des animations proposées par Ploërmel Communauté, les élèves de Lantillac ont assisté à un spectacle et bénéficié de séances de musique et de sport (corde à sauter sportive). Ils ont également eu une intervention pour apprendre à porter secours. Les élèves de Buléon ont aussi assisté à un spectacle de danse offert par Centre Morbihan Communauté, et les CM ont réalisé un atelier de théâtre d'objets. La municipalité de Buléon a financé 15 séances de musique pour les élèves de Buléon qui sont reconduites en 2024-25. En juillet, tous les élèves du réseau de St-Jean-Brévelay ont participé à un rassemblement sportif.

Corde à sauter (Lantillac)

Musique avec Yann (Buléon)

Théâtre d'objets (Buléon)

Sensibilisation à l'environnement

Les élèves de l'école de Buléon ont été sensibilisés aux économies d'eau et d'énergie, en suivant le programme Watty financé par l'Etat et la municipalité de Buléon. Un intervenant de CMC est également intervenu pour leur apprendre à réduire leurs déchets.
Les élèves de cycles 1 et 2 ont participé aux défis "Ma petite planète" et ont redoublé de gestes éco citoyens pour faire gagner des points à leur classe. Chacune des 2 écoles a la chance de pouvoir profiter d'un jardin pour y observer la biodiversité et réaliser des plantations.

Tous en bleu à Lantillac pour le défi sur l'eau

Tous au jardin à Lantillac

Théâtre d'objets (Buléon)

Cinéma et sorties scolaires

En décembre, tous les élèves sont allés voir le dessin animé "Wish" au cinéma de Locminé. Le 6 juin, nous avons eu la chance d'assister au passage de la flamme olympique à Josselin. Mi-juin, tous les élèves se sont rendus à Planète Sauvage (Safari Africain), parc animalier en Loire Atlantique. Nous avons participé à une présentation des dauphins puis nous avons visité le parc en 4x4. Toutes ces sorties ont pu être réalisées grâce aux bénéfices des ventes et manifestations organisées par l'APEL ainsi que le soutien des municipalités.

Planète sauvage (raid 4x4)

Domicile partagé de Buléon

Les élèves de Buléon ont rendu plusieurs visites aux résidents du domicile partagé. Nous y sommes allés pour Halloween, l'Epiphanie et le carnaval. A chaque visite, nous sommes toujours bien reçus. Pour l'Epiphanie, c'est nous qui avons apporté les galettes des rois que nous avons cuisinées.

Voyage scolaire

Du 19 au 24 février 2024, les CM1-CM2 se sont rendus à la Bourboule. De nombreuses activités ont été proposées aux élèves : rallye découverte près du centre d'hébergement, cani-rando avec des chiens de traîneau, ski, soirée légendes auvergnates, découverte du volcanisme. Tous les 2 ans, un voyage d'une semaine est proposé aux élèves de CM1/CM2.

Sortie vélo

Fin juin 2024, avait lieu la traditionnelle journée à vélo pour les élèves du CE2 au CM2 qui ont emprunté le halage pour se rendre à Josselin. Nos jeunes cyclistes se sont promenés dans la cité médiévale qu'ils ont pu admirer du haut du clocher de la Basilique. Après une pause repas et divertissements au Bois d'Amour, ils ont fait étape à la caserne des pompiers pour une visite. Ils ont ensuite repris la route pour rentrer à Lantillac où un rafraichissement bien mérité les attendait.

Entraînement des sportifs

Les associations de l'école

L'APEL (association des parents d'élèves) du RPI

L'APEL est constituée de la façon suivante : Gaël Dréano (président), Justine Jan (trésorière) ; Membres : Elodie Gicquel, Jonathan Paul, Pauline Walter, Roland Faucheux, Priscilla Coutreau, Mickaël Jean, Mélanie Faure, et Alexandre Desmarest
L'APEL a réalisé 3 manifestations en 2023-24 :

3e marché de Noël nocturne (Buléon) *Boum du carnaval (Buléon)* *Kermesse (Lantillac)*

Les visiteurs étaient au rendez-vous, récompensant ainsi l'investissement des bénévoles. Plusieurs ventes ont aussi été organisées : saucissons, repas à emporter, jus de pommes, pizzas, tombola. Les bénéfices de ces actions ont permis de financer les sorties scolaires (cinéma, flamme olympique, Planète sauvage) ainsi que l'achat de matériel pédagogique.

Avec la participation des municipalités, un livre et un chocolat ont été offerts aux élèves, lors de la visite du Père-Noël dans les classes. Un pot de fin d'année a été organisé à Buléon pour fêter le départ en retraite de Marie-Thérèse Jéhanneuf, notre ASEM, que nous remercions pour ces nombreuses années au service de notre école.

Gildas Faucheux (AEP Buléon), Gaël Dréano (APEL), Marie-Thérèse Jéhanneuf (ASEM), Benoît Ribouchon (OGEC)

Prochaines dates :

- Vendredi 7 février 2025 : Boum du carnaval
- Dimanche 29 juin 2025 : Kermesse à Lantillac
- Vendredi 28 novembre 2025 : 5e marché de Noël à Buléon

L'OGEC Buléon Lantillac (organisme de gestion)

Les bénévoles de l'OGEC s'assurent du bon fonctionnement financier et immobilier de l'école. Ils travaillent en collaboration avec les AEP et s'associent à l'APEL pour l'organisation des manifestations. Le bureau d'administration de l'OGEC est constitué de la façon suivante : Céline Le Glévic (présidente), Benoît Ribouchon (vice-président), Dorine Le Guévello (secrétaire), Laurence Dréano (vice-secrétaire), Emilie Dréano (trésorière) ; Membres : Maxime Gicquel, Rachel Jicquel et Pascal Le Guennec. Nous remercions Aurélie Lorand qui quitte l'OGEC après avoir été présidente puis membre.

L'AEP de Buléon et l'AEP de Lantillac (association d'éducation populaire)

Les AEP sont les associations propriétaires de l'école. L'AEP de Buléon est présidée par Gildas Faucheux et l'AEP de Lantillac par Michel Quelleux. Elles assurent l'entretien et les travaux des 2 écoles en collaboration avec l'OGEC. Fin octobre 2024, l'AEP de Buléon a financé le remplacement du portail d'entrée de l'école St Joseph. Rapprochez-vous de l'école ou des présidents si vous souhaitez les rejoindre et faire perdurer nos belles écoles.

Tracés dans la cour de Lantillac

Nouveau portail d'entrée à Buléon

Président : Gildas Faucheux
Trésorière/Secrétaire : Claire Moly
Membres : Claudine Picaud, Hélène Dréano, Isabelle Lantrin, Jérôme Desmares.

La garderie et la cantine

La mairie de Buléon met en place un service de garderie pour les élèves scolarisés au sein des écoles du RPI de Buléon et de Lantillac.
Amélie accueille les enfants de 7 h 15 à 8 h 45 le matin et de 16 h 45 à 18 h 30 le soir.
Un dossier d'inscription est nécessaire pour pouvoir déposer votre enfant. Il est à retirer auprès du secrétariat de la mairie de Buléon.
Contact garderie :
Mail: scolaire.buleon@gmail.com
06 43 61 66 92
Le restaurant scolaire, assuré par Amélie et Alison, accueille les enfants scolarisés à l'école de Buléon. Le prestataire (Convivio) livre les repas chaque jour.
Le prix du repas pour un enfant est facturé 4 €.
Les modalités d'inscription sont disponibles au secrétariat de la mairie.

La pastorale

C'est M. l'abbé Luc-Baudouin GNONLONFOUN, qui est administrateur de l'ensemble paroissial de BIGNAN, et de la paroisse de SAINT-JEAN-BRÉVELAY. La messe et les services mensuels sont célébrés à Buléon le quatrième dimanche du mois à 9 h 30.
Le repas "ensemble-paroissial" (Bignan, Bulèon et Saint Allouestre) a été organisé par le Père Luc, le samedi midi 20 avril 2024 à la salle de Bulèon.
Au début d'automne 2024, notre petite équipe a décidé de sortir balais, chiffons, peinture, pinceaux, huile de coude car tout cela était nécessaire pour mener à bien le travail dans notre église. Boiseries dépoussiérées, mobilier nettoyé et ciré. Mais l'embellissement ne s'arrête pas là !
Après une entrevue avec le Père Luc et M. Le Maire, l'accord nous est donné pour la remise en état de l'autel qui n'avait pas été fait depuis environ 20 ans.
Tâche longue et minutieuse pour poncer, reboucher et passer deux couches de peinture.
Une semaine pour la remise en état, mais entre rires, bonne humeur, pauses café et visiteurs qui sont venus nous encourager, le temps a passé vite !
Merci à tous et à Sébastien LEGO pour la ponceuse mise à disposition.
Que l'année 2025 vous apporte à tous bonheur, joie et santé.

Conseil Municipal des Jeunes

Nos 11 jeunes conseillers et conseillères, élu(e)s depuis Juin 2023, n'ont pas vu l'année passer !

Il faut dire qu'ils avaient un calendrier bien chargé, rempli de projets ! Ils vous racontent…

L'un des projets, qui nous tenait à cœur, était de **fêter la chandeleur avec les personnes du domicile partagé**.

Les résidents et leurs familles étaient enchantés par cette invitation. Nous nous sommes tous retrouvés à la salle polyvalente. Nous avons préparé des crêpes et avons amené des jeux de société. L'après-midi est passé trop vite ! En 2025, nous souhaitons reconduire cet évènement mais en y conviant tous les aînés de notre commune pour un après-midi de partage.

Le 2e gros projet de l'année 2024 était l'installation d'une **nouvelle boite à livres**. Aidé par Jean-Marc Le Guénnec, nous avons construit l'abri en bois qui allait accueillir notre frigothèque ! Nous avons récupéré des vieux frigos, que nous avons nettoyés puis customisés avec l'aide de Stéphane Étienne. Et nous sommes très fiers du résultat ! Nos montgolfières colorées égayent la place de notre bourg. N'hésitez pas à venir chercher des livres et/ou en déposer.

Nous avons également organisé une **matinée citoyenne**, réservée au **ramassage des déchets**. Nous avons fait quelques kilomètres et ramassé plusieurs kilos de déchets. Après un pique-nique éco responsable, nous avons organisé un après-midi jeux extérieurs au stade et au niveau du city.

Durant l'été, nous avons lancé un **concours photos** : nous avons installé une guirlande de photos de notre patrimoine sur la place de Buléon. Il fallait reconnaître l'endroit et le monument photographié. Bien évidemment, nous avions corsé le jeu, en zoomant les photos pour que ce ne soit pas trop facile ! Merci aux participants.

En octobre, nous avons reconduit notre soirée Halloween : décoration de la salle, préparation des citrouilles... Cette soirée fut un succès. Petits et grands se sont bien amusés !

Pour terminer l'année en beauté, nous avons écrit une **carte de vœux** aux papis et mamies de Buléon afin de leur souhaiter plein de belles choses pour la nouvelle année.

Nous vous souhaitons, à toutes et tous, une très belle année 2025.

Composition du CMJ :

Ethan Gicquel, Maire ; Lya Lancelot, 1ère adjointe ; Swan Lancelot, 2ème adjointe

Quentin Hynaux, Faustine Le Guennec, Camille Brard, Justine Le Guevel, Timéo Gicquel, Jade Nicolo

Jeanne Le Gallo, Eden Gicquel

Avis aux jeunes qui souhaitent s'investir pour notre commune : prochaines élections Juin 2025.

Pluviométrie 2024

A Buléon, les précipitations en 2024 ont été supérieures à la moyenne annuelle mais quand même moins importantes qu'en 2023 ! Le mois qui a connu le moins de pluie cette année est le mois de juin. Le Morbihan, en 2023 (les chiffres 2024 n'étant pas encore connus), a été classé le 36ème département le plus pluvieux de France avec des précipitations moyennes de 880 mm. En comparaison, le Finistère termine 2ème (1 261 mm), les Côtes d'Armor 75ème (701 mm) et l'Ille et Vilaine, 62ème (736 mm).

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Janvier	48	103	227	114	173	36	70	43	126	100	48	99	99
Février	16	51	221	63	112	64	53	42	120,5	52	41	16	122
Mars	23	91	62	20	107	39	116,5	48,5	71	28	35	141	110,5
Avril	135	82	61	80	28	26	36	66,5	117	35	79	88,5	85
Mai	49	53	55	59	53	90	78	50,5	18	70,5	22	21,5	89
Juin	90	46	37	14	61	20	79	118	134,5	100,5	57	54	33,5
Juillet	27	55	61	44	5	61	50	11,5	8	126	12	102	64
Août	42	12	95	103	19	53	18	42	88,5	38	66	45	57
Septembre	65	24	6	63	33	56	6,5	60,5	57	50	87	74	64
Octobre	152	133	104	25	30	28	73,5	175,5	174,5	180	88	156	160
Novembre	82	97	149	92	68	31	93	205	55,5	35,8	198	138	69
Décembre	169	158	68	88	51	104	92	136	72	77	137	93	50
TOTAL	**898**	**905**	**1 146**	**765**	**740**	**608**	**765,50**	**999**	**1 042,50**	**892,80**	**870,00**	**1 028,00**	**985,00**

La municipalité tient à remercier chaleureusement Marcel DANET, du village du Rez, pour la tenue et la transmission de ces informations.

Les classes 4 et 9

Le samedi 7 décembre a eu lieu la journée des retrouvailles des classes 4 et 9 à Buléon. 46 personnes ont répondu présentes. Nous nous sommes retrouvés à la salle des fêtes autour d'un apéritif offert par la municipalité, suivi d'un repas au restaurant "Entre Terre et Mer", comme le veut la tradition. Au menu : une cassolette de la mer ; de la joue de bœuf confite accompagnée d'un écrasé de pommes de terre et d'une poêlée de légumes au cumin ; du fromage (du chèvre et un petit Normand bio bien "fort en goût") et une tarte normande avec une boule de glace. La doyenne de la journée, Geneviève CLEN a eu 95 ans cette année et la plus jeune, Raphaëlle OFFREDO, 20 ans. Un petit clin d'œil à Pierre GILET qui a 90 ans ce jour-là et qui a eu le privilège de souffler ses bougies bien entouré !

La fête des voisins

La 3ème fête des voisins du Sud de Buléon (de Kerguigno à An Tri Hent en passant par le Resto) a eu lieu samedi 21 septembre. Une trentaine de convives (24 adultes et 6 enfants/ados) se sont retrouvés samedi midi pour un repas "local". La fête a continué assez tard dans la nuit. Apéro, plats faits maison, discussions, musiques et rires ont fait de cette fête un moment très convivial et ont permis aux personnes de mieux se connaître voire même pour certains, de faire connaissance. La pluie était au rendez-vous cette année mais nous étions bien à l'abri dans une jolie bâtisse en pierre.
Une festivité à reconduire l'année prochaine !

Nouveaux artisans

Nicolas LABORIE, Artisan Menuisier

Rénovation tous travaux
Artisan
N
N. Laborie
Tel : 06 50 00 59 70
mapleconcept56@gmail.com
mapleconcept56

Habitant Buléon de 2006 à 2016, Nicolas est de retour depuis Juin 2024 et s'est installé en tant que Menuisier Ebéniste Serrurier. Son entreprise, MAPLE CONCEPT, créée en Octobre 2023, vous propose ses services en rénovation tous travaux.
Nicolas exerce ce métier depuis bientôt 30 ans, effectuant des tâches diverses et variées telles que travaux de rénovation, agencement de musées, agencement événementiel (montage de stands pour de grandes marques pour le salon mondial de l'automobile ou pour le salon nautique), en France mais aussi en Europe.
Contact : 06 50 00 59 70 - mapleconcept56@gmail.com

José VIGNARD, Elagueur Grimpeur

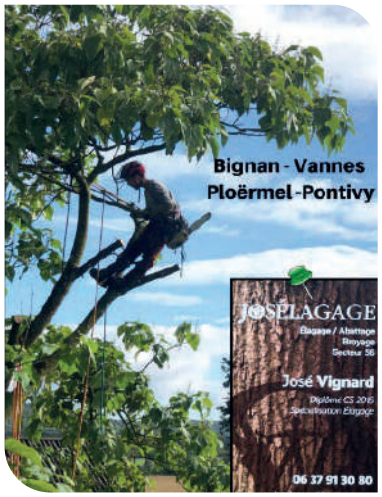

Buléonais depuis Mars 2023, José est Élagueur Grimpeur ou Arboriste Grimpeur.
Après un CAP Paysage, José a obtenu le Certificat Spécialisation Elagueur Grimpeur au Gros Chêne de Pontivy en 2016.
Fort de ses 7 années d'expérience, José a créé son entreprise artisanale, Josélagage, en 2021.
Il se déplace aux alentours de Buléon (CMC, Ploërmel...) chez les particuliers mais aussi pour les collectivités, les bailleurs...
Son cœur de métier : l'élagage en grimpe, le broyage, les tailles sanitaires des arbres et les démontages délicats.
Contact : 06 37 91 30 80 – joselagage56@gmail.com

Véronique CROMER, Psychologue du Travail, Gestalt-Thérapeute et Coach

Depuis 20 ans, Véronique est consultante en gestion de carrière (reconversion, création d'entreprise, qualité de vie au travail...). Parallèlement à son activité salariée, elle a poursuivi des études afin d'acquérir des diplômes pour accompagner ses patients en quête d'épanouissement professionnel et personnel.
Installée depuis un an à Buléon, en tant que psychologue du travail et psychopraticienne en Gestalt thérapie*, Véronique reçoit ses patients sur RDV.
A noter également que Véronique est bénévole active au sein de l'association "Apprivoiser l'absence", qui aide les parents, mais aussi les frères et sœurs en deuil.
*Gestalt Thérapie... Kesako ? : La Gestalt permet d'approfondir la connaissance de soi. Elle donne des outils pour mieux vivre au quotidien. Elle aide à mettre de la conscience sur ce qui est vécu et ressenti pour se libérer d'un passé qui n'a pas été digéré
Contact : 06 30 20 89 44 - cromer.veronique@gmail.com
Site internet : Veroniquecromer.fr

Annuaire artisans

Access Agri / Cyril Audo
Mécanique Agricole
06 60 82 53 42

DFD56 peinture : Frédéric Doumalin
Application de tous revêtements muraux
Ravalement - 06 60 20 97 29

Artisan Menuisier : Alan Le Breton
0770747615 - 02 97 60 34 58
menuiserie.le-breton@wanadoo.fr

LA FABRICA : Guillaume Lancelot
Artisan bijoutier Orfèvre - 02 97 73 30 06

JM Plomberie 56 : Christophe Jaquette
Plomberie, chauffagiste - 06 22 77 31 14

Électricité Plomberie : Jérémy Lorand
02 97 75 69 65 - 06 74 45 50 71

Électricité Plomberie Philippe Le Hel
02 97 75 34 42

Peinture-rénovation cuisine-pose de parquet-sol vinylique : Sébastien Lego
06 62 37 01 75 - 02 97 75 48 10

Couverture-zinguerie-ramonage : Yoann Robert
02 97 75 40 81

Garage-réparation-vente de véhicules d'occasion : Mickaël Mercier
02 97 70 29 49 - garagemercier56@orange.fr

La Tisanerie de la Mysmolie
Production de plantes médicinales et aromatiques-confection de tisanes BIO
Claire Molly-Massard
02 97 73 04 55 - 06 44 86 12 17
claire-molly98@orange.fr

ETA : SARL THOMAS
06 81 75 81 49 - 02 97 75 40 75
guenaelthomas@orange.fr

Chlorosphère SAS
Tendanceur pour univers du jardin, du végétal, de la fleur et du paysage, conseils et études en marketing pour les professionnels :
Manuel Rucar - 06 19 86 34 32

Muriel Réflexologue
La réflexologie plantaire s'adresse à tous
0668828117 - www.muriel-reflexologie.fr

KIK'S paysage : Killian Alain
7 rue du stade Buléon
06 80 88 20 65 - kiks.paysage@gmail.com

Café des sports
La poste relais Nanah Market
12 rue Georges-Grignon - 56420 Buléon
02 97 75 34 41

Bar Dominique et René Pisigo
3 rue Georges Grignon - 56420 Buléon
02 97 75 36 92

Restaurant Terre et mer
5 Rue Georges Grignon - 56420 Buléon
02 97 75 33 05

Cérémonie du 11 novembre 2024- Hommage à tous les "morts pour la France"

De la salle de la cantine, à 11 h 00, le cortège s'est dirigé vers la place du souvenir où se dresse le monument aux morts de notre commune afin de déposer une gerbe et de rendre hommage à nos combattants morts pour la France lors des guerres que notre pays a connues.

"C'était il y a 106 ans, en 1918. À la 11ème heure du 11ème jour du 11ème mois, de la boue des Flandres à la frontière suisse, les clairons égrènent les notes du "cessez-le-feu". Aux fiertés de la victoire se mêle le cortège d'ombres des "péris en terre", accompagné de ceux qui les pleurent. Ce sont ces sacrifices que nous commémorons aujourd'hui, auxquels sont agrégés depuis 2012 celui de tous les "morts pour la France". Honorer leur mémoire, c'est écouter ce qu'ils nous disent encore aujourd'hui. Ils nous laissent un devoir de gratitude, de lucidité et d'espérance.

En cette année du 80ème anniversaire de la Libération, souvenons-nous des soldats qui ont foulé les plages de Normandie le 6 juin 1944 ; souvenons-nous des soldats qui ont débarqué en Provence ; de ceux qui depuis le désert, à Kouffra, sont remontés jusqu'à Strasbourg pour la libérer et accomplir leur serment ; souvenons-nous des héros de la résistance intérieure, mais aussi du calvaire des incorporés de force d'Alsace-Moselle, souvenons-nous du courage des parachutistes de Dien Bien Phu, de celui des soldats qui se battent en opération extérieure et notamment ceux du Liban qui y défendent la paix depuis 1978 : comment ne pas voir que ces combattants ressemblent comme des frères aux Poilus de 1914 ?

C'est pourquoi, réunis au pied du monument aux morts, élus, anciens combattants de toutes les générations du feu, enfants des écoles, nous ne sommes pas seulement la garde des morts, nous sommes d'abord les sentinelles des vivants. Vive la République ! Et vive la France !"

A Buléon, le maire Pierre BOUEDO, le responsable local de l'UNACITA Henri FAUCHEUX, le porte-drapeau Maurice SAMSON, la représentante du CMJ Swan LANCELOT, accompagnés de Buléonnais et Buléonnaises, après lecture du texte officiel, ont énoncé à voix haute chaque nom des hommes de notre commune morts au combat. Nous avons chanté la Marseillaise et pour clôturer cette commémoration les personnes présentes se sont réunies à la cantine pour partager le verre de l'amitié.

Repas CCAS à Buléon

Ce lundi 11 novembre, c'est avec une vive émotion que Pierre Bouedo souhaite la bienvenue aux séniors de la commune. En effet, les personnes de plus de 70 ans se sont retrouvées à la salle polyvalente pour le traditionnel repas qui rassemble plus de 70 personnes avec les résidents du domicile partagé accompagnés du personnel. C'est un plaisir pour les membres du CCAS, et les conseillers municipaux de participer avec les plus anciens au traditionnel repas qui est un moment privilégié de partage et de convivialité. Nous avons une pensée pour celles et ceux qui n'ont pas pu répondre présents à cette invitation et pour ceux qui nous ont quittés. A cette occasion, nous avons honoré les plus de 90 ans présents : Geneviève CLEN, 95 ans, Reine LE BRETON, 94 ans, Claude OFFREDO et Lucien DREANO, 90 ans. Théophile BOULLE, 93 ans, et sa femme, Hélène, 91 ans, Ambroisine LE BRETON, 96 ans, Henriette ALLAIN, 93 ans, et notre doyenne, Victoire ROSELIER, 98 ans absents ce jour ont été alloués plus tard. Des paniers garnis ont été remis aux personnes hospitalisées ou qui n'ont pu se rendre pour des raisons de santé.

Les membres du CCAS vous adressent une bonne et heureuse année 2025.

Domicile partagé : "Le gros chêne"

A compter du 1er janvier 2025, le domicile partagé, inauguré en 2003, sera pris en portage par l'ASSAP CLARPA. Toutes les interventions seront prises en charge par des entreprises extérieures mais les candidatures Buléonnaises seront toujours soutenues par la mairie. Le négatif de fonctionnement sera pris en charge par le CLARPA. Nous tenons à remercier la mairie pour cette collaboration de 21 années. Merci à Matthieu, l'agent communal, pour sa disponibilité et sa réactivité, aux élus du CMJ avec qui les colocataires et les familles ont partagé des bons moments de convivialité, par exemple, pour la chandeleur et aux enfants du RPI pour le moment partagé lors de la galette des rois.

Une bonne et heureuse année 2025 de la part de tous les colocataires.

Accueil des bébés nés en 2023

Le Maire, les adjoints et le conseil municipal ont été heureux d'accueillir en mairie les bébés nés en 2023 et leurs parents. Cette rencontre a été organisée le samedi 1er Juin 2024 à partir de 11 h 00 en mairie. Ceux qui ont répondu à l'appel ont pu se voir remettre le livre officiel d'éveil du nouveau bébé, un arbuste et un petit livre de lecture et ont ensuite apprécié ce moment de convivialité autour d'un verre de l'amitié.

La chapelle sainte Anne à Buléon

La chapelle date du XVe et fut construite en forme rectangulaire. À cette nef fut rapidement ajoutée une aile au sud puis une seconde au nord, probablement vers 1881 lors d'une grande campagne de restauration et d'embellissement. Au-dessus du chœur, au milieu des ailes, se trouve un petit clocheton d'ardoise. Il faut lever la tête pour apprécier la qualité des crochets et animaux fantastiques qui ornent le pignon de la façade. Cet ensemble religieux est typique de l'art religieux breton traditionnel et vaut autant pour ses éléments intérieurs qu'extérieurs. À l'entrée de ce sanctuaire rural, on trouve une belle croix qui porte la date 1724. A quelques mètres au sud de la chapelle, on trouve une belle fontaine, elle porte la date de 1676 sous la croix qui la surmonte. Buléon viendrait du nom Bullius ou de buel, signifiant étable. Ceci expliquerait le nombre de saints liés à la commune pour la protection du bétail. Ainsi, le hameau dédié à Sainte-Anne vénérait Saint Cornely dès le XVe siècle, ce saint breton protecteur des bêtes à cornes, et Saint Eloi, celui des forgerons et des chevaux.

Denis Roselier (1931-2024), de son actif, très impliqué dans la sauvegarde du patrimoine local fut un des premiers avec d'autres acteurs à se mobiliser pour la sauvegarde de notre chapelle Sainte-Anne de Buléon. Il a créé l'association des Amis de la Chapelle Sainte-Anne, et organisé le Pardon de la Saint-Cornely, dans le but de recueillir des fonds pour sauver le site. Un succès pendant de nombreuses années, grâce un repas du terroir, aux animations locales en a fait un moment incontournable du mois de septembre. Sans oublier, les bons moments du lundi pour remettre le site en ordre après la fête... Comme il aimait le dire "le réconfort après la corvée". Nous ne pouvons oublier le jour où il prit l'initiative avec un groupe de copains de déplacer la statue de Sainte-Anne, pour qu'elle soit mise en valeur, être au carrefour de l'entrée du site pour accueillir pèlerins et fidèles. Quelques années plus tard, il eut l'idée avec l'aide de Gilles Chamaillard de lui créer un écrin de verdure en plantant une série de conifères, pour la mettre en valeur.
Tout le monde le connaissait sous le surnom de Jésus ! Il n'hésitait pas aussi à en jouer, en toquant à la porte de la chapelle, toc toc toc... C'est Jésus !!! Avec sa gouaille et son humour légendaire, il ouvrait la porte avec des corinettes et du rosé, pour apporter réconfort aux bénévoles des amis de la chapelle.
Denis s'en est allé le 15 février 2024.

Les amis de la chapelle Sainte Anne

L'association des amis de la chapelle remercie tous les bénévoles pour leur participation, pour le bon déroulement du pardon de la Saint Cornély. Malgré le mauvais temps, nous avons servi environ 400 repas dans la journée. Les peintures des portes de la chapelle ont été réalisées. Nous remercions les personnes qui fleurissent la chapelle pour la Sainte Anne, en juillet, et la saint Cornély en septembre. A partir du 7 mars 2025, pour le quatrième centenaire des apparitions de Sainte ANNE, la troménie de Sainte Anne fera le tour du diocèse pour visiter toutes les paroisses comme elle a visité Keranna il y a 400 ans. Nous l'accueillerons à Buléon au mois de mai. A cette occasion, avec la participation du RPI, une manifestation sera organisée.

Les membres de l'association vous souhaitent une bonne et heureuse année 2025 !

Avenir Buléon- Lantillac ABL

La saison 2024-2025 a débuté après notre descente à l'échelon inférieur pour notre équipe première. Après de nombreuses réflexions lors de différentes réunions de bureau nous avons pris la décision de gérer en interne les entraînements et le bon fonctionnement des dimanches pour les 2 équipes. Nous avons bien sûr pris conscience qu'il faudra le plus possible garder le cap et la motivation pour obtenir l'objectif qui est bien sûr le maintien pour l'équipe première et avoir les meilleurs résultats possibles pour l'équipe 2. Pour réussir ce challenge il faut absolument garder la bonne humeur et la bonne ambiance qui représente notre club.

Sur le plan sportif, les résultats difficiles de ce début de saison ne sont pas ceux espérés, le manque d'investissement reste malheureusement trop présent au club le bureau souhaite déjà tirer la sonnette d'alarme pour tout le monde !! Il faut bien se rendre compte que nous allons droit vers de très grandes désillusions si l'investissement n'est pas général. Venir à l'entraînement le plus possible et se battre sur le terrain pour défendre les couleurs du club doivent être le minimum de ce que chacun doit fournir !!

Nous sommes persuadés que les résultats vont venir mais il faut absolument que chaque joueur donne plus, il ne faut rien lâcher.

Nous souhaitons une excellente saison à notre arbitre, Romain Betrom, nous sommes très heureux de le compter parmi nous au sein de l'effectif. Nous le suivons le plus possible dans ses désignations de match. Nous apprécions son investissement dans le suivi de nos résultats.

Nous tenons à remercier les personnes qui nous accompagnent durant les matchs aussi bien à domicile qu'à l'extérieur. Nous apprécions beaucoup votre présence au bord des terrains malgré les résultats difficiles de ce début de saison. Vous continuez à nous encourager. Merci pour votre investissement. Nous remercions également les municipalités de Lantillac et Buléon pour leur soutien. Nous tenons également à remercier tout particulièrement les membres du bureau. L'investissement de chacun, lors des manifestations organisées, est remarqué et apprécié. L'avenir Buléon Lantillac vous souhaite une bonne et heureuse année 2025.

ACCA

L'assemblée générale de l'ACCA s'est déroulée le dimanche 23 juin 2024. Le repas annuel a eu lieu le samedi 9 mars 2024 à la salle polyvalente. L'ACCA remercie les propriétaires et locataires de terrains, ainsi que Monsieur le Maire et l'ensemble du conseil municipal. En 2024, il a été capturé 29 pies, 42 corbeaux, 109 ragondins.

L'ACCA vous souhaite une bonne et heureuse année 2025.

Bureau :
Président : Jean-François LANTRIN
Vice- Président : Pascal LE BRETON
Secrétaire : René PISIGO
Trésorier : Marcel DANET
Membres : Gwendal LANTRIN, Yannick LE BRETON, Didier LE NIVET, Arthur LANTRIN, Régis GICQUEL
Gardes-chasse particuliers : Théophile LE BRETON, Hubert LE BRETON
Piégeurs : Jean-François LANTRIN, Théophile LE BRETON, René PISIGO, Jean-Marc LE GUENNEC.

Dates à retenir pour 2025 :
Samedi 15 mars : repas des chasseurs à la salle polyvalente (propriétaires, locataires et chasseurs)
Samedi 3 mai : repas de chasse à la salle polyvalente ouvert à tous
Dimanche 29 juin : Assemblée Générale
Samedi 6 septembre : Repas à emporter (Jarret ou Tripes)

Association Dans Tous Les Sens

Depuis plus de vingt ans l'association Dans Tous Les Sens se mobilise sur le territoire pour proposer des cours de musique, de l'éveil musical pour les plus jeunes, des interventions musicales en milieu scolaire et multiplie les partenariats avec les collectivités locales, les associations pour l'organisation d'événements (mise à disposition de matériel de sonorisation, d'éclairage scénique, d'un podium-remorque).
Instruments proposés au sein de l'association : piano, batterie, bombarde, accordéon diatonique, guitare, guitare basse, violon. Les inscriptions sont possibles tout au long de l'année en fonction des places disponibles. L'apprentissage instrumentale s'adresse à tous les âges (à partir de 7 ans) et tous les niveaux.
Pratique collective : musique actuelle pour ados et adultes mais aussi une nouveauté cette année musique irlandaise.
Les cours d'instruments (en individuel d'une 1/2 heure, 1 heure à deux) sont dispensés sur St Jean Brévelay. L'éveil musical pour les plus jeunes ainsi que le groupe vocal se retrouvent à Saint Jean Brévelay. Le concert des élèves du mois de mai se déroule dans la salle des fêtes de Bignan. Nous remercions ces municipalités pour leur aide toujours précieuse. Notre collaboration avec le comité des fêtes de Billio est toujours d'actualité, nous travaillons de concert pour vous concocter de nouvelles animations.
Et toujours un grand merci à toute l'équipe LOTO : c'est en grande partie grâce à elle que nous pouvons maintenir un tarif raisonnable pour les cours de musique.
Une belle année 2025 en préparation, nous vous souhaitons le meilleur pour cette nouvelle année et si le cœur vous en dit, venez nous rejoindre à tout moment de l'année dans nos différentes activités.
Bureau : Président : Emmanuel SEVENO
Vice-Président : Quentin LE BAIL
Secrétaire : Carole LE BAIL
Secrétaire adjointe : Martine VANIGLIA
Trésorière : Laure MARTIN

Téléphone : 06 63 25 43 78.
Email : assodtls@laposte.net.
Site internet : https://www.asso-dtls.fr

Association de jumelage “La Claie Sans Frontières”

Du 24 au 27 mai 2024, nous avons reçu une 40aine de nos amis de Botley qui ont été accueilli dans une 20aine de famille répartie sur les différentes communes jumelées avec Botley. Cette année, 2 nouvelles familles avec des enfants ont reçu de nouvelles familles anglaises. La commune de Bignan a accueilli chaleureusement les anglais après un long voyage.

Lors de leur séjour, ils ont visité le musée St Marcel, celui du Poète Ferrailleur, passé un moment en famille et le dimanche soir la traditionnelle soirée de fin de séjour a eu lieu à Plaudren. Ils sont tous repartis heureux de ce Week- end français le lundi matin de St-Jean-Brévelay. Leur prochaine venue est prévue en 2026 !

Prochain séjour à Botley : lors du we de l’ascension 2025 du 29 mai au 1er juin

Si vous souhaitez nous rejoindre n’hésitez pas à nous contacter à l’adresse mail suivante :

asso.jumelage.botley@gmail.com

La chorale du Pays de St-Jean

La chorale du Pays de St Jean, association intercommunale, se propose l’apprentissage de chansons à quatre voix. Le répertoire repose en grande partie sur la variété française. Les séances se déroulent le jeudi à 20 h 30 à Billio (salle polyvalente). Elles se concrétisent par quelques concerts donnés au cours de la saison. Vous aimez chanter ? Venez nous rejoindre.

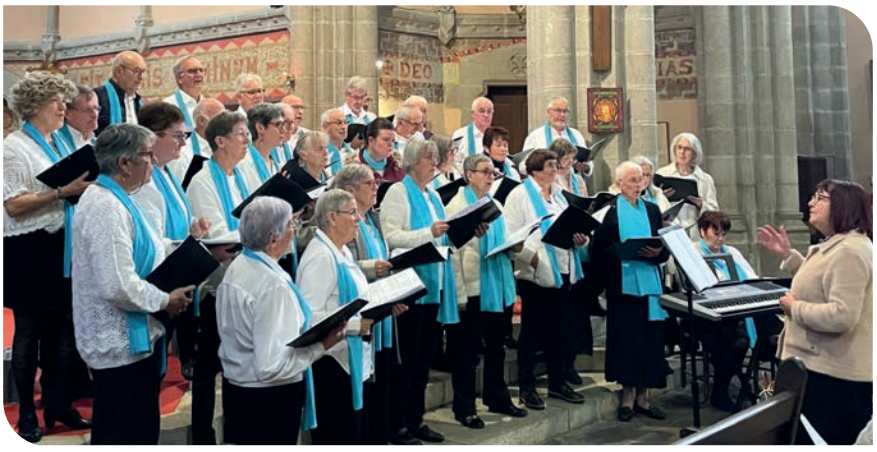

Présidente :

Marion Talarmin

Cheffe de chœur :

Marcelle Allioux

Site internet :

https://www.choralepaysstjean.info/

Contact : 06 67 90 23 14

06 65 06 82 23

ADMR de Plumelec : un service de proximité

L'association locale ADMR de Plumelec, présidée par Martine Ferrand, a été créée en 1992. Elle s'appuie sur une équipe dynamique de 11 bénévoles, toujours à l'écoute des besoins de la population. Cette équipe est accompagnée par les services supports de la fédération ADMR, basée à Vannes.

L'ADMR de Plumelec contribue au bien-être à domicile pour tous en favorisant le maintien ou le développement de l'autonomie des personnes aidées. Elle participe aussi à la création d'emplois locaux et à l'animation sociale du territoire.

Nos services

Le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD)

Le service repose sur une équipe de 16 aides à domicile ainsi qu'une assistante technique et administrative. Nous proposons des services adaptés à différents publics : personnes âgées, personnes malades ou en situation de handicap. Nos aides à domicile interviennent dans des actes essentiels de la vie quotidienne : Entretien du logement et du linge, Aide aux courses, Aide à la toilette et aux transferts, Accompagnement et soutien au quotidien. En cas de besoin, nous vous accompagnons dans la constitution de dossiers pour obtenir des aides financières (caisse de retraite, conseil départemental APA, etc.).

Le Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)

Ce service repose sur une infirmière coordinatrice et une équipe de 8 aides-soignants. Il s'adresse, sur prescription médicale, aux personnes malades et/ou dépendantes âgées de 60 ans et plus. Il vise à favoriser le maintien à domicile tant que leur situation le permet, en garantissant la qualité et la continuité des soins. Le SSIAD collabore étroitement avec les professionnels médicaux et paramédicaux du territoire, tout en respectant strictement le secret professionnel. Les frais de soins sont entièrement pris en charge par les caisses d'assurance maladie. En collaboration avec les SSIAD de Locminé, Cléguérec et Pontivy, nous proposons une Équipe Mobile Mémoire (EMM). Cette prestation s'adresse aux personnes atteintes de maladies d'Alzheimer ou apparentées à un stade peu évolué. Une prescription médicale est nécessaire pour en bénéficier.

Portage de repas et téléassistance

En complément des services précédents, l'ADMR de Plumelec propose des prestations de portage de repas à domicile et de téléassistance pour sécuriser les personnes vivant seules.

Site internet : www.admr56.com

Don du sang - ADSB St Jean Brévelay

Au niveau local, le rôle de l'ADSB (Association pour le Don de Sang Bénévole) est de faciliter l'action de L'EFS (Établissement Français du Sang) lors des collectes mobiles (5 par an sur le secteur : 1 à Bignan, 2 à Plumelec et 2 à St Jean Brévelay).

Notre "Mission" est de distribuer les tracts et affiches, de préparer la salle, d'accueillir les donneurs... C'est aussi de recruter et de fidéliser ceux-ci et de faire la promotion du don de sang et de plasma. Pourquoi moins de 5 pour 100 des personnes en capacité de donner le font ? Ex. la commune de Buléon, en 2023, comptait 334 personnes en âge de donner et seulement 11 personnes l'ont fait ! Il faut croire que les freins sont plus forts que les motivations ; et pourtant c'est un geste à la portée de tout le monde de pouvoir SAUVER DES VIES...Il suffit d'avoir entre 18 et 70 ans (65 pour le plasma), d'être en bonne santé, de peser plus de 50 kilos (55 pour le plasma) et de ne pas présenter de contre-indication ponctuelle ou définitive... (traitement, soins dentaires, tatouage récent, voyage à l'étranger ...).

Alors, qu'attendez-vous pour franchir le pas ? Les malades ont besoin de vous MAINTENANT.

PS. Nous recherchons 1 ou 2 bénévoles sur Buléon pour intégrer l'association.

Le Président : Jean-Jo RUBEAUX. Mail : jeanrubeaux@yahoo.fr

AMPER, services d'aide à domicile et de portage de repas

Depuis plus de 30 ans, AMPER, association née de l'initiative de la MSA Portes de Bretagne, s'engage à offrir des services d'aide et de maintien à domicile ainsi qu'un service de livraison de repas. Ces services, complémentaires, permettent à chacun de conserver son autonomie tout en continuant à vivre chez soi en toute sérénité.

Aide et maintien à domicile : Un soutien quotidien personnalisé

Les services d'AMPER couvrent une large gamme de besoins : entretien du logement, préparation des repas, courses, entretien du linge, aide à la toilette, assistance pour les gestes de la vie quotidienne, ou encore accompagnement aux sorties extérieures. Nos interventions s'adressent à tous, des actifs aux jeunes retraités, en passant par les personnes âgées ou en situation de handicap. Nous intervenons également ponctuellement après une hospitalisation pour faciliter le retour à domicile.

Livraison de repas à domicile : Des repas équilibrés, variés et de qualité, livrés chez vous

En optant pour le service de livraison de repas d'AMPER, vous bénéficiez de menus variés, élaborés à partir de produits locaux et adaptés aux saisons. Chaque repas est composé d'une entrée, d'un potage ou laitage, d'un plat principal avec accompagnement, d'un fromage ou produit laitier, d'un dessert, de pain et de beurre. Tous nos menus sont conçus par une diététicienne et peuvent être adaptés aux régimes spécifiques (pauvre en sel, etc...).

Pourquoi choisir AMPER ?

En faisant appel à AMPER, vous accédez à des services personnalisés, favorisant le bien-être et l'autonomie à domicile. Que ce soit de manière ponctuelle ou régulière, nos services sont conçus pour répondre aux besoins de chacun avec flexibilité et bienveillance.

Par ailleurs, des aides financières sont disponibles auprès des caisses de retraite, des mutuelles ou du Conseil Départemental. Nos prestations ouvrent également droit à un crédit d'impôt de 50 % pour les services d'aide à la personne, et pour le portage de repas, sur la partie livraison.

Contacts :

- **Aide à domicile :** AMPER - 02 97 46 51 97 - contact@amper-asso.fr
- **Livraison de repas à domicile :** Tiphaine GERGAUD - 02 97 46 53 14 - prad@amper-asso.fr

A l'occasion de notre 30ème anniversaire, le site internet de l'Association AMPER a fait peau neuve !
Vous trouverez sur ce nouveau site une présentation de l'ensemble de nos services à domicile :

- **Aide à domicile**
- **Livraison de repas**
- **Entretien du jardin**
- **Bulle d'Air (répit pour les aidants)**

La rubrique Choisir AMPER est là pour vous présenter notre association, nos engagements et répondre à toutes vos questions. Vous y trouverez également les coordonnées de nos agences et antennes.
Merci de bien prendre en compte l'adresse du site et bonne visite ! https://www.amper-asso.fr

Traitement des déchets

UN DOUTE, UNE QUESTION ?
Pôle Environnement - 27 rue de Rennes
CS 80003 - 56660 Saint-Jean-Brévelay
Tél. : 02 97 60 43 42 - Mail : dechets@cmc.bzh

La redevance incitative 2024 : Chaque usager doit utiliser sa carte pour accéder aux conteneurs d'ordures ménagères et aux déchèteries. Le tri sélectif (verre, papier, emballages), reste-lui en libre accès.
Chaque foyer est placé en fonction de sa composition dans un forfait de redevance déchets, qui comprend :
• Un nombre de dépôts en ordures ménagères, pour maintenir les efforts de tri déjà fournis.
• Un nombre de passages en déchèterie, pour favoriser les solutions de prévention des déchets, tels que le don ou la vente des objets encore fonctionnels ou la revalorisation des déchets verts sur place (tonte mulching…). Les dépôts additionnels sont acceptés. Il y aura une contribution supplémentaire par dépôt d'ordures ménagères ou passage en déchèterie additionnel.

Tarifs forfaitaires

Forfait 1	1 personne, résidence secondaire, en rénovation ;	26 dépôts ordures ménagères	6 passages en déchèterie	130 euros en 2024	134 euros en 2025
Forfait 2	2 personnes	36	9	212 euros	218 euros
Forfait 3	3 personnes et plus	52	12	303 euros	312 euros

Voici, ci-contre les nouvelles journées d'ouvertures, par déchèterie, à partir du premier janvier 2025. Cet aménagement des horaires garantit l'ouverture d'au moins une déchèterie par jour.

	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi	
Saint-Jean Brévelay	8h30 12h30	14h 18h	8h30 12h30	14h 18h	8h30 12h30	14h 18h	X	X	8h30 12h30	14h 18h	8h30 12h30	14h 18h
Plumelin	8h30 12h30	14h 18h	X	X	X	X	8h30 12h30	14h 18h	8h30 12h30	14h 18h	8h30 12h30	14h 18h
Evellys (Naizin)	X	X	10h 12h	15h 18h	X	X	X	X	X	X	10h 12h	14h 18h
Moréac	X	X	X	X	8h30 12h30	14h 18h	X	X	X	X	8h30 12h30	14h 18h

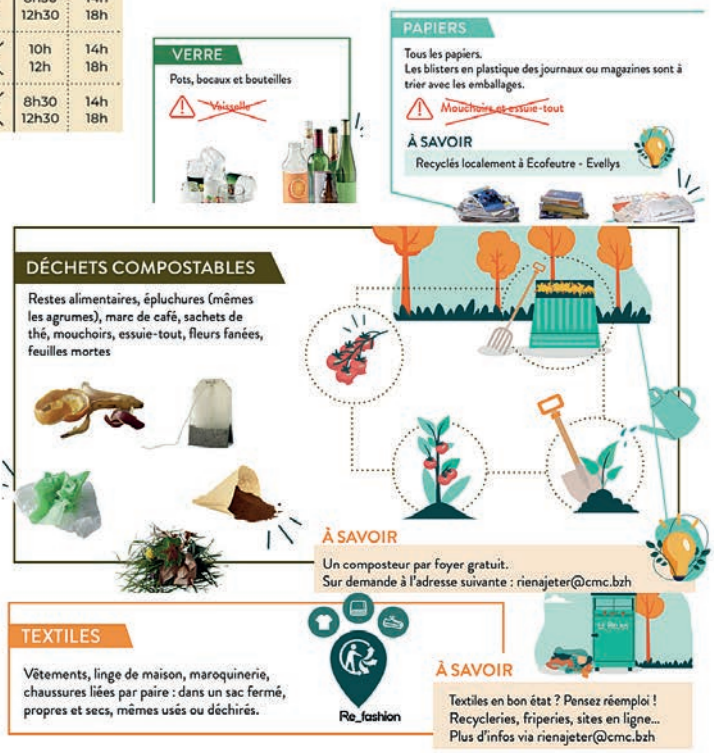

Refus de tri : de quoi parle-t-on ?

Depuis les évolutions du système de collecte, on remarque une forte augmentation du geste de tri des déchets sur le territoire de CMC. En effet, les quantités d'ordures ménagères ont fortement diminué, les tonnages du tri sélectif ont augmenté (+10 kg/hab/an). Mais le tri est parfois de mauvaise qualité. Une fois les déchets déposés dans un conteneur, celui-ci est collecté par un camion puis envoyé au centre de tri de Paprec, situé au Rheu en Ille-et-Vilaine. Là-bas, ils sont triés par matière. Certains éléments qui arrivent au centre de tri ne sont pas recyclables, comme le sopalin ou les couches, ou ne peuvent pas être valorisés techniquement par ce site, comme les textiles ou les appareils électriques, les sacs noirs ou jaunes. L'ensemble de ces déchets sont mis de côté et considéré comme des refus de tri. Ils sont alors renvoyés à l'usine d'incinération de Pontivy. Tous ces déplacements et manipulations ont un coût financier et environnemental élevé. Plus il y a de refus de tri, plus les dépenses pour la collectivité augmentent, ce qui impacte négativement la redevance déchet incitative. En 2024, cela coûtera 80 000 €, soit environ 7 € par foyer de Centre Morbihan Communauté.

Dépôts sauvages : Plan de lutte contre les incivilités

Plus de surveillances et Création d'un tarif d'enlèvement des non-conformités aux règlements de collecte de 135€, pour sanctionner financièrement les usagers aux comportements incivils répétitifs.

Comptes administratifs 2023 et budget primitif 2024

La commission des finances, en préparation budgets, a fait ressortir 3 comptes administratifs et 2 budgets votés par le conseil municipal : Budget communal et CCAS.
L'équilibre des budgets n'a pas nécessité de variation au niveau des taux des taxes locales. Pour l'année 2024, le produit fiscal attendu s'élève à la somme de 209 740 €. Ce produit correspond au produit assuré, communiqué par l'état 1 259 MI de la Direction Générale des Finances Publiques.
Les taux des taxes directes locales pour l'année 2024 restent inchangés.

TAXES	TAUX	BASE	PRODUIT 2024 ATTENDU
Taxe sur le Foncier Bâti	34,34%	501 300 €	172 146 €
Taxe sur le Foncier Non Bâti	46,14%	63 100 €	29 114 €
Taxe d'habitation (applicable uniquement aux résidences secondaires et logements vacants)	21,20%	40 000 €	8 480 €

Comptes administratifs 2023

Les comptes administratifs 2023 ont été présentés au conseil municipal, conformes aux comptes de gestions de Monsieur le Trésorier de Locminé et ont été adoptés à l'unanimité. Ceux-ci sont établis sur la base des budgets primitifs dont ils retracent l'exécution. Ils peuvent se résumer ainsi :

C.A. 2023 COMMUNE

	Sect. d'Exploitation	Sect. d'Investissement
Dépenses	394 783,83 €	208 280,50 €
Recettes	691 011,46 €	257 028,42 €
N-1	123 433,33 €	219 331,29 €
Résultat	***419 660,96 €***	***268 079,21 €***

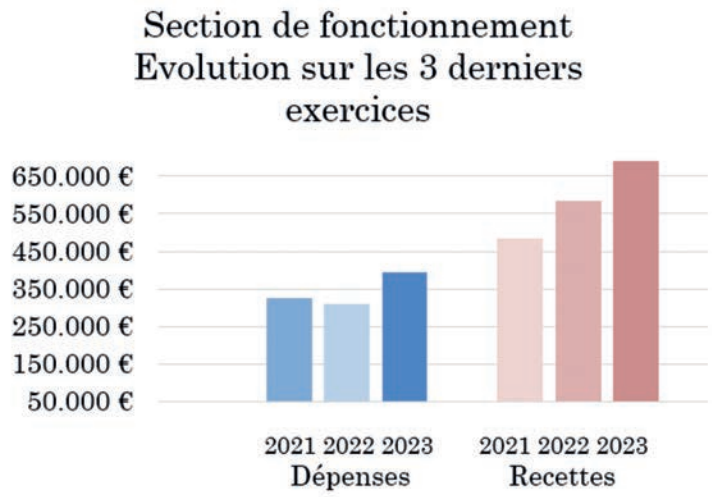

C.A. 2023 LOTISSEMENT (La Croix du Marais)

	Sect. d'Exploitation	Sect. d'Investissement
Dépenses	22 120,50 €	- €
Recettes	20 791,28 €	20 685,28 €
N-1	20 579,85 €	-20 685,28 €
Résultat	***19 250,63 €***	***- €***

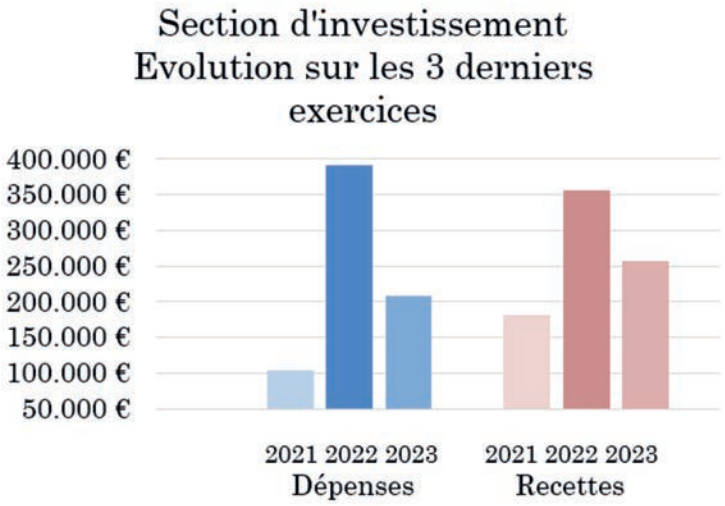

C.A. 2023 CCAS

	Sect. d'Exploitation	Sect. d'Investissement
Dépenses	27 251,52 €	6 847,20 €
Recettes	23 862,54 €	225,72 €
N-1	4 955,62 €	15 640,85 €
Résultat	***1 566,64 €***	***9 019,37 €***

BUDGET PRIMITIF 2024

Vue d'ensemble investissement

DEPENSES

Immobilisations incorporelles	75 401,04 €
Immobilisations corporelles	289 934,96 €
Immobilisations en cours	800 000 €
Opérations pour compte de tiers	620 000 €
Dotations, fonds divers	7 574,17 €
Emprunts et dettes assimilées	25 000 €
Opérations patrimoniales	67 000 €
TOTAL	**1 884 910,17 €**

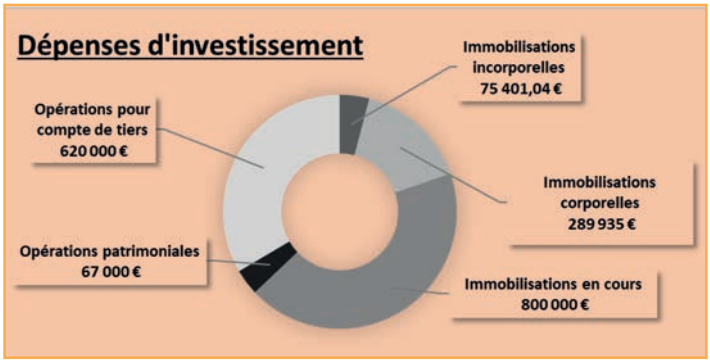

RECETTES

Subventions d'investissement	30 786 €
Dotations fonds divers Réserves	5 251 €
Affectation de résultat	320 000 €
Opération d'ordre	4 648,61 €
Virement du fonctionnement	238 911,59 €
Excédent d'investissement	293 312,97 €
Opérations patrimoniales	67 000 €
Opérations pour compte de tiers	290 000 €
Emprunt	635 000 €
TOTAL	**1 884 910,17 €**

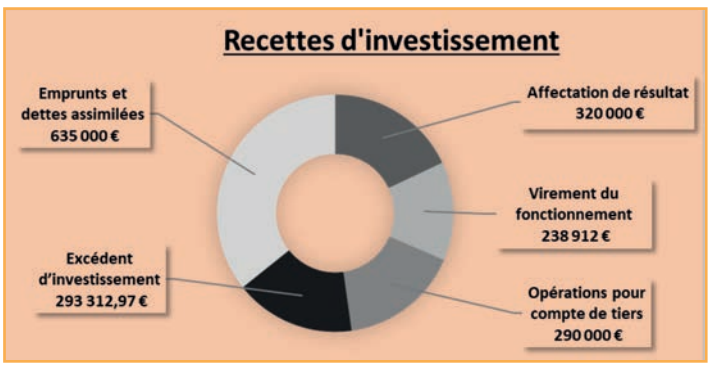

Vue d'ensemble fonctionnement

DEPENSES

Charges à caractère général	239 737,56 €
Charges de personnel	163 400 €
Atténuation de produits	8 000 €
Gestion courante	120 740 €
Charges financières	7 500 €
Charges exceptionnelles	250 €
Dotations aux provisions	200 €
Virement en investissement	238 911,59 €
Opération d'ordre	4 648,61 €
TOTAL	**783 387,76 €**

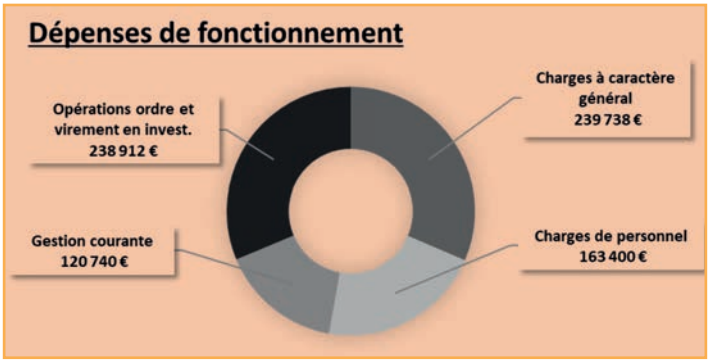

RECETTES

Produits des services	87 975 €
Impôts et taxes	121 980 €
Fiscalité	285 763 €
Dotations	125 350 €
Produits gestion courante	43 408,17 €
Excédent reporté	118 911,59 €
TOTAL	**783 387,76 €**

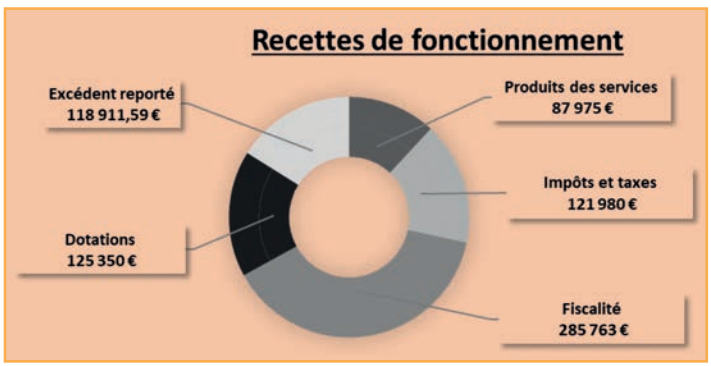

Principales délibérations du conseil municipal en 2024

SEANCE DU 22/01/2024

Etaient présents : M.M. Pierre BOUEDO, Hervé LE GAL, Pascal HAYS, Valérie CHAMAILLARD, Laurence DREANO, Jean-François KERDAL, Isabelle LANTRIN, Delphine LE ROUX, Marie-Dominique LE POUL, Sébastien LEGO, Gilles CHAMAILLARD, Guénhaël THOMAS.
Excusée: Hélène DREANO.
Absente non excusée : Nadine GUEREC.

ZA du Maigris : modification de la délibération ACTE N°202312180002 portant dénominations des rues aux noms des anciens maires de Buléon.

La dénomination des rues, principalement à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal. Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours, le travail des préposés de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents, valide et adopte** les noms des rues de la Zone d'Activités de Maigris :
- Rue Louis de KERSAUZON, Maire de 1896 à 1909
- Impasse Jean LE GAL, Maire de 1909 à 1936
- Rue Joseph BOUCHÉ , Maire de 1936 à 1947.

Salle polyvalente : lancement de l'étude de la rénovation énergétique de la salle polyvalente et demandes de subventions.

Vu l'avis défavorable de la commission de sécurité de Pontivy du 25 septembre 2023, il a été décidé par le conseil municipal que la rénovation énergétique et phonique de la grande salle serait un des projets d'investissement au budget principal primitif 2024.
La mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au Cabinet Nicolas & Associés de Pontivy.
Après délibération, le conseil municipal **autorise** le Maire à, **à l'unanimité des membres présents**, **à lancer** la mission de maîtrise d'œuvre avec le Cabinet Nicolas & Associés de Pontivy, pour un montant ht de 42 100,00 €, **à solliciter** les aides financières auprès du Département au titre du PST, de la Préfecture au titre de la DETR-DSIL et du Fonds Vert, et selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses	Montant ht	Recettes	Montant ht
Maîtrise d'œuvre	42 100,00 €	PST (25 %)	175 525,00 €
Travaux	660 000,00 €	DETR-DSIL (27 %)	189 567,00 €
		Fonds verts (25 %)	175 525,00 €
		Autofinancement	161 483,00 €
Total	**702 100,00 €**	**Total**	**702 100, 00 €**

Salle polyvalente :
Locations petite salle (cantine) : tarifs 2024

La petite salle (cantine) reste ouverte aux locations des particuliers, pendant les travaux de rénovation énergétique et phonique de la salle polyvalente.
Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante **maintient, à l'unanimité des membres présents**, pour l'année 2024, tarifs et règlement de la manière qui suit,

	COMMUNE		HORS COMMUNE	
	Du : 1/05 Au : 1/10	Du : 2/10 Au : 30/04	Du : 1/05 Au : 1/10	Du : 2/10 Au : 30/04
Vin d'honneur	20 €	30 €	25 €	35 €
Repas fêtes	80 €	100 €	120 €	140 €
Manif lucra	110 €	145 €	200 €	250 €
	TARIFS CUISINE	30 € Particuliers		50 € Professionnels
	CAUTIONS	300 € - Dégâts		80 € - Ménage
	Gratuité pour les associations communales			

SEANCE DU 26/02/2024

Etaient présents : M.M. Pierre BOUEDO, Hervé LE GAL, Pascal HAYS, Valérie CHAMAILLARD, Laurence DREANO, Jean-François KERDAL, Isabelle LANTRIN, Delphine LE ROUX, Marie-Dominique LE POUL, Sébastien LEGO, Gilles CHAMAILLARD, Guénhaël THOMAS, Hélène DREANO
Excusée : Nadine GUEREC.

Aménagement des espaces publics : lancement du marché des travaux de réfection des eaux usées et pluviales aux abords de l'église

Dans le cadre de l'aménagement des espaces publics du bourg, il a été convenu que ce projet d'aménagement débutera, dans un premier temps, par les travaux de réfection des réseaux eaux usées et eaux pluviales aux abords de l'église.

Après délibération, le conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents, autorise** le Maire à lancer le marché de consultation des entreprises, **à procéder** à l'ouverture des plis, **à signer** la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec Centre Morbihan Communauté.

Convention Territoriale Globale (CTG) : désignation d'un référent communal

Les Caisses d'Allocations Familiales ont eu la volonté d'organiser leurs interventions au niveau national à l'échelon des territoires par le biais d'une Convention Territoriale. Il convient de désigner un référent communal de la thématique jeunesse. Monsieur le Maire propose la candidature de Madame Valérie CHAMAILLARD, en tant que référent communal de la thématique de la jeunesse.

L'assemblée délibérante, **à l'unanimité des membres** présents, et après en avoir délibéré, **accepte** la candidature de Madame Valérie CHAMAILLARD.

Programme de sécurité incendie : échange commune/Le Breton (parcelle ZI n°92)

Monsieur le Maire rappelle qu'il doit s'assurer de la suffisance des moyens de lutte contre l'incendie sur la commune. Il rajoute que cette obligation recouvre en particulier celle de veiller à la disponibilité et au fonctionnement des points d'eau pour l'alimentation des services d'incendie et de secours.

Vu que plusieurs villages ne peuvent pas être pourvus de poteaux incendie, le conseil municipal a décidé de l'installation de poches d'eau sur plusieurs lieux de la commune.

Considérant qu'il est décidé de l'installation de 3 poches incendie la commune doit faire l'acquisition de terrains.

Dans la continuité du programme, et de façon à réaliser un emplacement assez grand pour l'installation il précise qu'une des installations nécessite un échange de parcelles avec Monsieur Bernard LE BRETON : concerne la parcelle ZI n°18 à Kerordo et la parcelle ZI n°19 au Bosco.

Après délibération, le conseil municipal, et **à l'unanimité des membres présents**,

- **autorise** un échange de terrains pour une surface totale de 240 m² et qui est constitué de la parcelle ZI n°18 sise à Kerrordo d'une surface de 259 m² et de la parcelle ZI n°19 du Bosco, elle d'une surface de 256 m², les 2 appartenant à la commune,
- **autorise** le Maire à solliciter le Géomètre-Expert Nicolas Associés de Radenac pour la réalisation des plans et documents topographiques des affaires précitées,
- **donne** tout pouvoir au Maire pour signer les actes notariés auprès de Maître DREAN-GUIGNARD de Plumelec,
- **dit** que les frais de géomètre et les frais de notaire seront à la charge de la commune.

Défense contre l'incendie : nouvelle convention d'entretien et de réparation des appareils de défense contre l'incendie

La responsabilité de la défense en eau contre l'incendie relève des pouvoirs de police du Maire. Les dépenses afférentes à ce service, notamment l'entretien des prises d'incendie, ne doivent pas être imputées dans la comptabilité publique du service de distribution d'eau potable. Dès lors, est présenté un nouveau projet de convention pour 3 ans, entre la commune et SAUR France, ayant pour objet l'entretien, la réparation et les mesures de débit/pression des 7 poteaux et des bouches d'incendie situés sur le territoire communal. La rémunération de SAUR France est fixée à 41,00 € ht par poteau et 44,00 € ht par bouche d'incendie, soit un total annuel 714,00 € ttc.

Après étude et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal autorisent, **à l'unanimité des membres présents**, le Maire à signer le renouvellement de convention avec SAUR France qui prend effet au 1er janvier 2024.

Prestation informatique :
renouvellement du contrat maintenance
La maintenance de matériel informatique de la mairie est confiée à Monsieur Josset de MISR INFORMATIQUE (Taupont).
Après délibération, le conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents**, autorise le Maire, **à signer** le contrat annuel de maintenance de 20 heures pour un montant ht de 1 150,00 €, avec MISR INFORMATIQUE.

Résidence Saint-Georges :
proposition budgétaire 2024
Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal la proposition des budgets annexes 2024 des logements de Morbihan Habitat Bretagne (anciennement Bretagne Sud Habitat).
Après délibération, l'assemblée délibérante, **à l'unanimité des membres présents, valide** les budgets annexes 2024.

Participation au Fonds départemental de solidarité pour le logement : participation 2024
Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande du Conseil Général de participer au fonds départemental de solidarité pour le logement pour un montant de 0,10 €.
Après délibération, le conseil municipal **valide, à l'unanimité des membres présents**, la participation communale au financement du Fond de Solidarité pour le Logement à 55,00 € au titre de l'année 2024.

SEANCE DU 18/03/2024

Etaient présents : M.M. Pierre BOUEDO, Hervé LE GAL, Pascal HAYS, Valérie CHAMAILLARD, Jean-François KERDAL, Isabelle LANTRIN, Delphine LE ROUX, Marie-Dominique LE POUL, Sébastien LEGO, Gilles CHAMAILLARD, Guénhaël THOMAS, Hélène DREANO.
Excusée : Laurence DREANO
Absente non excusée : Nadine GUEREC.

Approbation du compte de gestion 2023 du budget communal & du compte de gestion 2023 du budget du Lotissement La Croix du Marais
Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.
Après s'être fait présenter les résultats de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, les comptes de gestions dressés par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, **approuve à l'unanimité des membres présents**, le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023 qui est conforme aux résultats comptables.

Vote du compte administratif 2023 du budget communal, du budget du Lotissement "La Croix du Marais"
Monsieur le Maire quitte la séance.
Monsieur Hervé LE GAL, 1er adjoint au Maire, demande à présent à l'assemblée de se prononcer quant aux résultats de clôture 2023.
Voir page 28
Après délibération, le conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents**, vote et approuve les résultats de 2023, **décide** de reporter au budget 2024 les résultats, **donne** tout pouvoir au maire pour signer les pièces à intervenir.

Clôture du budget du Lotissement "La Croix du Marais"

Les opérations relatives au Lotissement "La Croix du Marais" sont terminées. Par conséquent il convient de clôturer ce budget annexe de la commune au 31/12/2023.

L'assemblée délibérante, après délibération, **à l'unanimité des membres présents**,

- décide de clôturer le budget annexe du Lotissement "La Croix du Marais" avec un résultat excédentaire en fonctionnement de 19 250,63 € et un résultat en investissement à 0,00 €,
- autorise la reprise de ce résultat excédentaire de fonctionnement au budget communal au compte de résultat de fonctionnement reporté, à savoir le 002,
- donne tout pouvoir au Maire pour signer les pièces à intervenir et informer le comptable de la commune.

Chapelle Sainte-Anne et Eglise : vote de l'indemnité gardiennage 2024

L'assemblée, après délibération, **décide à l'unanimité des membres présents**, de verser une indemnité de 200,00 € pour le gardiennage de la Chapelle et 200,00 € pour le gardiennage de l'église au titre de l'année 2024.

Fermage 2024

Après délibération, les membres du conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents**,

- **maintiennent** le loyer de fermage à 65,22 € l'hectare soit 105,00 € pour l'année 2024, concernant la parcelle WD n°52 exploitée par Monsieur MASSARD Ludovic,
- **maintiennent** le loyer de fermage à 75,22 € l'hectare soit 150,00 € pour l'année 2024, concernant la parcelle WD n°68 exploitée par la SCI Union des Champs.

SEANCE DU 02/04/2024

Etaient présents : M.M. Pierre BOUEDO, Hervé LE GAL, Valérie CHAMAILLARD, Laurence DREANO, Jean-François KERDAL, Delphine LE ROUX, Marie-Dominique LE POUL, Sébastien LEGO, Gilles CHAMAILLARD, Guénhaël THOMAS, Hélène DREANO.

Excusés : Isabelle LANTRIN, Pascal HAYS.

Absente non excusée : Nadine GUEREC

Vote des taux d'impositions des taxes locales 2024

Après étude des produits attendus, des besoins de la commune et au vu du projet de Budget Primitif, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, de maintenir les taux des deux taxes pour l'année 2024 de la manière suivante : Foncier Bâti 34,34 %, Foncier Non Bâti 46,14 %, Taxe d'habitation 21,20 % (applicable aux résidences secondaires et logements vacants).

Versement d'une subvention d'équilibre du budget communal au budget du CCAS

Considérant que la commune de Buléon a un domicile partagé,

Vu que le CCAS s'est engagé, par convention depuis le 1er janvier 2009, à assumer la perte financière engendrée par une inoccupation d'un ou plusieurs logements

Vu que les dépenses de fonctionnement sont en hausse,

Vu qu'au 1er trimestre 2024, le déficit est de 22 891,30 €,

Il convient donc de verser une subvention d'équilibre au budget CCAS.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose la subvention d'équilibre du budget principal en dépense de fonctionnement vers le budget CCAS en recettes de fonctionnement de 25000,00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents, le versement de cette subvention d'équilibre comme détaillée ci-dessus et autorise l'inscription des crédits nécessaires à la dépenses au budget primitif 2024 du budget communal.

Budget communal : affectation du résultat de la section de fonctionnement

L'excédent de fonctionnement de 2023, d'un montant de 438 911,59 €, permet d'affecter une partie en recettes d'investissement, pour un montant de 320 000,00 €.

Après concertation, l'assemblée délibérante autorise, à l'unanimité des membres présents,

l'affection de résultat de 320 000,00 € en recettes d'investissement.

Budget communal : Vote du budget primitif de la commune 2024

Monsieur le Maire présente à présent, la proposition budgétaire du budget principal. Voir page 29.

Après lecture et délibération, le conseil municipal, vote, à l'unanimité des membres présents le budget primitif communal 2024 et autorise ou pas le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Aménagement des espaces publics : attribution du marché réfection des EU-EP des abords de l'église

Conformément à la consultation de procédure adaptée, après avoir entendu le rapport de la commission d'appels d'offres sur l'analyse des offres établie par GP Etudes de Janzé (35) représentée par Monsieur Frédéric GIRAUD, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valident et approuvent la décision de la commission Appel d'Offres/ Marchés publics, qui a retenu le offre de la SBCEA de Pluméliau pour le lot n°1 (travaux Réseaux EU-EP) pour un montant ht de 497 130,00 € et, valident et approuvent la décision de la commission Appel d'Offres/ Marchés publics, qui a retenu le offre de la CEQ OUEST de Brech pour le lot n°2 (contrôle externe) pour un montant ht de 4 764,50 €),

Programme de sécurité incendie : échange commune/Le Breton (parcelle ZI n°92)

Après délibération, le conseil municipal, autorise, à l'unanimité des membres présents,

- que la commune cède à Monsieur LE BRETON à titre d'échange, la parcelle cadastrée section ZI numéro 19 d'une superficie de 240 m².
- qu'en contrepartie Monsieur LE BRETON cède à la commune à titre d'échange la parcelle cadastrée section ZI numéro 92 d'une superficie de 240 m².
- le Maire à solliciter le Géomètre-Expert Nicolas Associés de Radenac pour la réalisation des plans et documents topographiques des affaires précitées,
- le Maire pour signer les actes notariés auprès de Maître DREAN-GUIGNARD de Plumelec,

Cet échange a lieu sans soulte.

La valeur estimative des biens échangés est de 0.50 € le m². Les frais d'acte et de géomètre sont à la charge de la commune.

Terrain de foot : Demande de subvention Remplacement des pare-ballons et rénovation projecteur

Le changement des pares-ballons et la rénovation de l'éclairage du terrain des sports sont des projets d'investissement prévus en 2024.

Après avoir présenté dans un premier temps, les devis de SDU (Sport et Développement Urbain) pour le changement des pares-ballons du terrain d'entraînement et du terrain d'honneur d'un montant ht de 23 432,14 € puis dans un second temps l'estimation financière de rénovation de l'éclairage de Morbihan Energies d'un montant ht de 16 750,00 €, il demande à l'assemblée de se prononcer.

Après délibération, les membres du conseil municipal, et **à l'unanimité des membres présents, autorisent** le Maire à solliciter le Département au titre du PST, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Travaux	23 432,14 €		
Eclairage	12 500,00 €	Département (PST) – 25 %	8 983,03 €
		Autofinancement	26 949,10 €
Total	**35 932,14 €**	**Total**	**35 932,14 €**

SEANCE DU 13/05/2024

Etaient présents : M.M. Pierre BOUEDO, Hervé LE GAL, Pascal HAYS, Valérie CHAMAILLARD, Jean-François KERDAL, Isabelle LANTRIN, Marie-Dominique LE POUL, Sébastien LEGO, Gilles CHAMAILLARD, Guénhaël THOMAS, Hélène DREANO.
Excusés : Delphine LE ROUX, Laurence DREANO.
Absente non excusée : Nadine GUEREC.

Vote des subventions communales 2024

Après proposition de la commission Finances, et après délibération, le conseil municipal vote, à l'unanimité des membres présents, les montants alloués aux associations pour l'année 2024, de la manière suivante

Associations	Montants alloués
Twirling Club Bâton de Guégon	3 adhérents x 20 €= 60,00 €
ABL (Avenir Buléon Lantillac)	1 040,00 € dont achat de filet + 40 € si Futsal
ACCA	400,00 €
Banque alimentaire	70,00 €
Les Restos du Coeur	50,00 €
Le Souvenir Français	22,00 €
Secours Catholique	50,00 €
Collège Saint-Louis	10 élèves x 27 €= 270,00 €
Collège Sainte-Marguerite	2 élèves x 27 € = 54,00 €
Entente des Basketteuses de Guéhénno	3 licenciés x 20 € = 60,00 €
ADMR de Plumelec	100,00 €
Association Gym Danse Brévelaise	1 x 20 = 20,00 €
La Claie sans Frontières	50,00 €

Il est proposé, pour l'arbre de noël 2024, de verser une subvention de 15,00 € par élève domicilié sur la commune et 7,50 € par élève domiciliés hors commune. La subvention sera versée à l'OGEC ou l'APEL du RPI Buléon-Lantillac.

SEANCE DU 17/06/2024

Etaient présents : M.M. Pierre BOUEDO, Hervé LE GAL, Pascal HAYS, Valérie CHAMAILLARD, Laurence DREANO, Jean-François KERDAL, Isabelle LANTRIN, Delphine LE ROUX, Marie-Dominique LE POUL, Gilles CHAMAILLARD, Guénhaël THOMAS.
Excusés : Hélène DREANO, Sébastien LEGO.
Absente non excusée : Nadine GUEREC

PLUi : second débat sur le PADD du 23 mai 2024

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29 ;
VU la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain, dite loi SRU,
VU la loi n° 2003-590 du 2 juillet 2000 "urbanisme et habitat",
VU la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant "engagement National pour l'Environnement", dite loi Grenelle 2
VU la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour "l'accès au logement et à un urbanisme rénové" dite loi ALUR
VU la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant "lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets", dite "loi Climat et Résilience"
VU l'article L.151-2 du code de l'urbanisme précisant que le plan local d'urbanisme comporte un projet d'aménagement et de développement durables (PADD) ;

VU l'article L.151-5 du code de l'urbanisme précisant le contenu du projet d'aménagement et de développement durables
VU l'arrêté préfectoral en date du 23 novembre 2021 portant création de la communauté de communes Centre Morbihan Communauté par partage de la communauté de communes existante Centre Morbihan Communauté en deux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre,
VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 mars 2022 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) ;
VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 mars 2022 définissant les modalités de la collaboration avec les communes membres,
VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 29 juin 2023 prenant acte de la tenue d'un débat sans vote sur les orientations générales du PADD du PLUi ;
VU les délibérations des Conseils Municipaux des communes membres de Centre Morbihan Communauté par lesquels ils prennent acte de la tenue d'un débat sur les orientations générales du PADD du PLUi en conseil municipal ;
VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 23 mai 2024 prenant acte de la tenue d'un second débat sans vote sur les orientations générales du PADD du PLUi ;
VU la présentation des orientations générales du PADD telles que présentées dans le document annexé à la présente délibération ;
Considérant que les orientations générales du PADD du PLUI ont été amendées et présentées en réunions d'élus par le biais des ateliers relatifs au PADD et rencontres communales ;
Considérant que le PADD a fait l'objet d'un premier débat le 29 juin en conseil communautaire puis dans l'ensemble des conseils municipaux entre juillet et septembre 2023 ;
Considérant que les remarques formulées par les conseils municipaux ultérieurement au premier débat et l'avancement des travaux et des échanges dans le cadre de la concertation notamment avec les personnes publiques associées ont conduit à faire évoluer le PADD. Ces évolutions impliquent que le Conseil communautaire et les Conseils Municipaux débattent à nouveau sur les orientations du PADD ;
Considérant les orientations générales du PADD du PLUI, telles qu'elles sont à ce jour proposées, se déclinent à partir de quatre axes précisés dans le document joint en annexe, à savoir :
Axe 1 - Le territoire comme carrefour d'une économie résiliente et à diversifier,
Axe 2 – Un développement équilibré, accompagné d'une diversification de l'habitat,
Axe 3 – Un accent sur la patrimonialité, socle de l'attractivité du territoire et source de la préservation du vivant et de la nature ;
Considérant que le support présentant des orientations a été diffusé l'ensemble des conseillers municipaux pour la tenue des débats,
Considérant que l'article L.153-12 du code de l'urbanisme précise qu'un débat sur les orientations générales du PADD du futur PLUi a lieu au sein des conseils municipaux, ainsi qu'au sein du Conseil communautaire au plus tard deux mois avant l'examen du projet de PLUi ;
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir débattu et délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal prend acte de la tenue d'un second débat organisé sans vote en son sein sur les orientations générales du PADD du PLUi, conformément à l'article L.153-12 du code de l'urbanisme ; précise que la tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération ; et rappelle qu'à partir du présent débat et conformément à l'article L153-11 du code de l'urbanisme, l'autorité compétente peut décider de surseoir à statuer sur les demandes d'autorisation concernant des constructions, installations ou opérations qui seraient de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution du futur plan.

Convention entre Centre Morbihan Communauté et la commune pour la mise à disposition du service commun de Centre Morbihan Communauté pour l'instruction du droit du sol et des autorisations d'urbanisme

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L5211-4-2 (concernant les services communs non liés à une compétence transférée) ou l'article L5721-9 (concernant les syndicats mixtes),
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L422-1 (définissant le maire comme

l'autorité compétente pour délivrer les actes) à L422-8 (supprimant la mise à disposition gratuite des services d'instruction de l'État pour toutes les communes compétentes appartenant à des communautés de 10 000 habitants et plus), ainsi que les articles R423-15 (autorisant la commune à confier par convention l'instruction de tout ou partie des dossiers à une liste fermée de prestataires) à L423-48 (précisant les modalités d'échanges électroniques entre service instructeur, pétitionnaire et autorité de délivrance),
Vu le Code de l'urbanisme entre le public et l'administration et notamment l'article L.11268,
Vu le Code de l'urbanisme et notamment l'article L.423-3,
Après délibération, et à l'unanimité des membres présents, l'assemblée délibérante autorise le Maire à signer la convention du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026 aux conditions financières de la dite-convention.

Restaurant scolaire 2024-2025 : tarifs repas enfants et adultes
Après avoir délibéré, l'assemblée délibérante maintient, à l'unanimité des membres présents, le prix du repas enfant à 4,00 € et à 5,50 € le prix du repas adulte au 1er septembre 2024.

Demande de subvention exceptionnelle dans le cadre d'une sortie scolaire
L'APEL du RPI à Buléon-Lantillac a sollicité auprès de la commune, une aide financière exceptionnelle, dans le cadre d'une sortie scolaire le 11 juin. A l'appui de cette demande, la liste des élèves concernés et le coût moyen prévisionnel de cette sortie a été transmise.
Au vu, de la demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider, après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité des membres présents, d'octroyer à l'APEL de Buléon - Lantillac une subvention exceptionnelle de 28 euros par élève (33 élèves concernés).

SEANCE DU 17/09/2024

Etaient présents : M.M. Pierre BOUEDO, Hervé LE GAL, Pascal HAYS, Valérie CHAMAILLARD, Laurence DREANO, Jean-François KERDAL, Isabelle LANTRIN, Delphine LE ROUX, Marie-Dominique LE POUL, Sébastien LEGO, Guénhaël THOMAS.
Excusés : Hélène DREANO, Gilles CHAMAILLARD.
Absente non excusée : Nadine GUEREC.

Approbation du rapport de la CLECT du 20 juin 2024
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code Général des Impôts et notamment les IV et V de l'article 1609 nonies C ;
Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) suite à sa réunion en date 20 juin 2024 ;
Considérant que lors de sa réunion en date du 20 juin 2024, la CLECT a procédé à la fixation des attributions de compensation pour 2024 prenant en compte la part dégressive de voirie, la neutralisation des annuités de l'emprunt voirie échu, la modification des droits de tirage des communes d'Evellys, Moréac et Guéhenno, les coûts des services communs 2023 et le reversement de 50% des IFER Eoliennes 2023 ;
Considérant qu'au regard du rapport transmis par le Président de la CLECT, il convient de procéder à l'approbation dudit rapport et du montant de l'attribution de compensation 2024 de la commune ;
Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, et après lecture du rapport et après délibération,
- approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des charges Transférées,
- approuve l'attribution de compensation 2024 de la commune soit un reversement de 32 753,02 euros ;

PLUI : Délibération d'instauration du permis de démolir sur l'ensemble de son territoire communal
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et suivants
Vu le décret n° 2007-18 du 5 janvier 2007 pris pour l'application de l'ordonnance n° 2005-

1527 du 8 décembre 2005 relative au permis de construire et aux autorisations d'urbanisme ;
Vu le décret n° 2015-482 du 27 avril 2015 portant diverses mesures d'application à la loi 2014-366 du 24 mars 2014 ;
Vu le code de l'urbanisme, et notamment l'article L.421-3 ;
Vu les articles R.421-26 et R.421-27 donnant la possibilité au conseil municipal d'instaurer un permis de démolir sur tout ou partie de la commune, pour des travaux sur des constructions autres que celles prévues à l'article R.421-28 du Code de l'Urbanisme ;
Vu le (document d'urbanisme en vigueur) approuvé par délibération du conseil municipal en date du 22 janvier 2018 ;
Vu la délibération du conseil communautaire de Centre Morbihan Communauté en date du 24/03/2022 prescrivant l'élaboration d'un document d'urbanisme intercommunal ;
Vu le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) qui définit les objectifs de développement et d'aménagement pour les années à venir, présenté et débattu en conseil communautaire en date du 29/06/2023 et du 23/05/2024
Considérant outre sa fonction d'outil de protection du patrimoine, permet d'assurer un suivi de l'évolution du bâti ;
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents d'instaurer le dépôt d'un permis de démolir pour les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction située sur le territoire communal ; à l'exception des démolitions définies à l'article R.421-29 du code de l'urbanisme,

Terrain d'entraînement : éclairage - rénovation : convention de financement et réalisation pour 4 projecteurs

Morbihan Energie réalisera pour le compte de la commune, la rénovation de 4 projecteurs du terrain d'entraînement,
Il est donc présenté à l'assemblée la convention de financement et de réalisation à un coût communal s'élève à 11 865,00 € ht et une contribution de Morbihan Energies de 5 085,00 € ht.
Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante, autorise, à l'unanimité des membres présents, le Maire à signer la dite-convention.

Réhabilitation de la salle polyvalente : demande de subvention "Bien vivre partout en Bretagne" 2023-2025, dans le cadre de la convention de partenariat Conseil Régional de Bretagne - Centre Morbihan Communauté

Monsieur le Maire dit que le Conseil Régional a approuvé en décembre 2020 son "engagement pour la cohésion des territoires" inscrit dans le prolongement de la Breizh COP, autour des valeurs de proximité, de sobriété et de solidarité. Il pose notamment les principes d'une politique territoriale renouvelée, par laquelle la Région entend améliorer les conditions de vie des bretons, dans tous les territoires et participer ainsi aux transitions nécessaires.
Monsieur le Maire rajoute que des conventions "Bien vivre partout en Bretagne" ont été signées entre la Région et les EPCI et ces dernières répondent à 3 axes majeurs :
- accélérer es transitions et favoriser l'adaptation au changement climatique,
- adapter l'offre de logement et améliorer l'habitat,
- améliorer l'accès aux services de proximité.

Il rajoute que les projets identifiés dans la convention peuvent bénéficier d'une dotation à hauteur de 99 %.
Monsieur le Maire informe donc que la rénovation énergétique et phonique de la salle polyvalente avait été proposée en tant que projet et qu'il a été accepté car il répond à l'objectif "améliorer l'accès aux services de proximité". Monsieur le Maire dit qu'il convient de solliciter la dotation auprès du Conseil Régional.
Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante autorise le Maire à solliciter la dotation financière auprès de la Région, dans le cadre de la convention "Bien vivre partout en Bretagne 2023-2025" pour les travaux de rénovation énergétique et phonique de la salle polyvalente.

Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust : adhésion à la nouvelle charte

La commune de Buléon s'est engagée depuis plusieurs années dans l'amélioration des pratiques d'entretiens et de désherbage de la voirie et des espaces verts.

Depuis 2011, une charte d'entretien des espaces des collectivités était mise en place par la Région Bretagne et était évaluée par le Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust.
En 2023, cette charte a été révisée pour y ajouter la charte + Nature qui vise à mettre en avant les actions de la commune en faveur de la réduction des déchets verts, de la gestion de l'eau, de la biodiversité et de la communication.
Pour chaque critère, un nombre de point est attribué et permet d'évaluer la commune en fonction de trois niveaux.
Il est proposé à l'assemblée de prendre une délibération concernant l'adhésion à cette charte.
Après délibération, et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide d'adhérer à la nouvelle charte.

Demande de participation à des séances de musique pour l'année scolaire 2024-2025

A l'unanimité des membres présents, et après délibération, l'assemblée délibérante décide d'octroyer une participation de 1 200,00 € pour 15 séances à l'école Saint-Joseph de Buléon, en précisant qu'une nouvelle proposition sera faite pour la prochaine année scolaire.

Prestation de restauration scolaire 2024-2025 : révision des tarifs au 01/09/2024

Monsieur le Maire présente les prix de restauration de Convivio, prestataire de la restauration collective, pour l'année scolaire 2024-2025 à savoir :

	Tarif ht au 1/09/2023	Tarif ht au 1/09/2024	Tarif ttc au 1/09/2024
Déjeuner Adulte	3,4979 €	3,6878 €	3,8906 €
Déjeuner Elémentaire	3,0061 €	3,1693 €	3,3436 €
Déjeuner Maternelle	3,0061 €	3,1693 €	3,3436 €
Pénalité par couvert manquant en deçà par an	0,7630 €	0,7630 €	0,8050 €

Le conseil municipal, après discussion et après en avoir délibéré, valide l'augmentation des tarifs de restauration de 5,43 % et dit que les tarifs seront effectifs au 1er septembre 2024.

SEANCE DU 28/10/2024

Etaient présents : M.M. Pierre BOUEDO, Hervé LE GAL, Pascal HAYS, Valérie CHAMAILLARD, Laurence DREANO, Jean-François KERDAL, Isabelle LANTRIN, Delphine LE ROUX, Gilles CHAMAILLARD Sébastien LEGO, Guénhaël THOMAS, Hélène DREANO.
Excusée : Marie-Dominique LE POUL.
Absente non excusée : Nadine GUEREC.

Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service Assainissement collectif et non collectif de Centre Morbihan Communauté 2023

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2224-5 et D.2224-1,
Vu le décret n°35-635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité du service de l'eau potable et de l'assainissement,
Vu l'article 129 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 et le décret n° 2015-1820 du 29 décembre 2015 relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et l'assainissement,
Vu le décret n° 2007-675 du 2 mai 2017 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité du service de l'eau potable et de l'assainissement,
Considérant que Centre Morbihan Communauté a adopté le 3 octobre 2024 le rapport sur le prix et la qualité du service assainissement au titre de l'année 2023,
Considérant qu'en tant que commune membre de Centre Morbihan Communauté, une présentation de ce rapport doit être faite au sein du conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné,
Après en avoir délibéré, après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide, de prendre acte de la présentation du rapport 2023 sur le prix et la qualité du service Assainissement de Centre Morbihan Communauté.

Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service Déchets ménagers et assimilés de Centre Morbihan Communauté 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2224-17 et L 5216-5,
Vu le Code de l'environnement et notamment l'article L.541-1 et suivants ;
Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 dite loi de Transition Ecologique pour la Croissance Verte fixant les objectifs chiffrés de la gestion des déchets en France,
Considérant que le Président de Centre Morbihan Communauté adresse le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service 2023 (RPQS) du service prévention et gestion des déchets de Centre Morbihan Communauté, retraçant l'activité du service d'élimination des déchets de Centre Morbihan Communauté soit :

- les indicateurs techniques concernent notamment le nombre d'habitants desservis, les types de collectes proposées et les exutoires des différents déchets ;
- les indicateurs financiers se rapportent aux modalités d'exécution du service de gestion des déchets, au montant annuel global des dépenses et recettes et à leurs modes de financement.

Considérant que le rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant sont entendus,
Considérant que le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public a fait l'objet d'une adoption, lors du Conseil Communautaire du 3 octobre 2024,
Considérant que chaque commune, membre de l'intercommunalité, doit prendre connaissance du dit document, avant le 31 décembre de l'année 2024.
Après lecture et après délibération, le conseil municipal, décide, à l'unanimité des membres présents, de prendre acte du rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public 2023 du service de prévention et gestion des déchets de Centre Morbihan Communauté.

Effacement des réseaux Rue Abbé Moisan et Rue des Ecoles

Dans le cadre des travaux d'aménagement du bourg, et suite aux travaux de réfection des réseaux EU-EP, il convient à présent d'engager les travaux d'effacement des réseaux et notamment Rue Abbé Moisan et Rue des Ecoles.
Monsieur le Maire soumet donc à présent les conventions de Morbihan Energies pour les réseaux Télécom, électricité et la rénovation de l'éclairage et demande au conseil de se prononcer.
Après en avoir délibéré et après discussion, le conseil municipal autorise le Maire à signer, à l'unanimité des membres présents les conventions de partenariat, de financement et de réalisation des réseaux Télécom et électricité pour un montant ht de 31 900,00 €, et la convention de financement et de réalisation pour la rénovation de l'éclairage pour une contribution financière communale de 15 820, 00 € ht.

Demande d'autorisation pour la mise en place de panneaux de signalisation sur la route communale reliant le site Lhyfe à la RD n°155

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de Monsieur Vincent Lalous, responsable de développement de la S.A Lhyfe, site de production d'hydrogène vert implanté sur la commune depuis 2022 qui informe que le site de production basé à la Lande de Vachegare/ Le Resto atteint une production de 2 tonnes d'hydrogène renouvelable par jour.
Par conséquent, il convient d'interdire la circulation à tout véhicule sauf aux riverains sur le chemin rural n°4, à savoir du Resto à la RD n°155.
De plus, Il est demandé une limitation de vitesse à 20 km/h.
Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal donnent à l'unanimité des membres présents, un avis favorable à la S.A Lhyfe pour : l'installation d'un panneau de signalisation "sens interdit à tout véhicule sauf riverains" du chemin rural n°4 en direction de la RD n°155 ; une limitation de vitesse à 20 km/h ; disent que la signalisation sera à la charge et sous la responsabilité de la société.

Compte Financier Unique : rattachement du CCAS au budget de la commune pour envoi des documents budgétaires

A compter du 1er janvier 2026, les comptes de gestion (CGD) et les comptes administratifs

actuels seront fusionnés et remplacés par le Compte Financier Unique (CFU), document produit conjointement par l'ordonnateur et le comptable et qui se substituera au compte de gestion et compte administratif actuels,
Il rajoute que le passage au CFU est obligatoire pour tous les budgets en M57, mais cela suppose 2 conditions, à savoir :

1) avoir conventionné avec l'Etat pour la transmission des documents budgétaires
2) Transmettre au fichier XML vers Actes Budgétaires tous les documents budgétaires (BP, BS, DM, CA) de tous les budgets rattachés.

De plus, vu le décret n°87-130 du 26/02/1987, qui dit que pour les budgets des CCAS dont les recettes de fonctionnement sont inférieures à 30 489,80 €, il peut être décidé que leurs opérations, qui n'ont pas de comptabilité différente ou distincte, fassent l'objet d'une comptabilité annexée à celle de la commune de rattachement.
Considérant que le budget du CCAS de Buléon a effectivement des recettes de fonctionnement inférieures à 30 489,80 €, il demande donc à l'assemblée de se prononcer à présent.
Vu le passage obligatoire au Compte Financier Unique des budgets en M57 au 1er janvier 2026,
Vu que la commune et le CCAS ont décidé d'expérimenter au 1er janvier 2025,
Considérant que le budget du CCAS a des recettes de fonctionnement inférieures à 30 489,80 € en application au décret n°87-130 du 26/02/1987, notamment les articles 2 et 3,
Vu que les opérations comptables du CCAS ne sont ni différentes ni distinctes de celles de la commune,
A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal, et après en avoir délibéré, autorise que la comptabilité du CCAS soit annexée à celle de la commune, pour la transmission par dématérialisation des actes budgétaires (BP, DM, BS, délibérations).

Participation communale aux dépenses de fonctionnement école Saint-Joseph au titre de l'année scolaire 2024-2025

Vu le contrat d'association,
Considérant le coût départemental d'un élève de l'école publique (montants plafonds),
Après délibération, l'assemblée délibérante, à l'unanimité des membres présents, fixe à 26 972,97 € le montant de la convention soit 1 385,64 € par élève de classe maternelle (13 élèves) et 426,65 € par élève de classe élémentaire (21 élèves).

Piscine 2024-2025 : participation communale aux frais de transport

Monsieur le Maire et Madame Valérie CHAMAILLARD, Adjointe aux Affaires scolaires informent que la commission des Affaires Scolaires s'est réunie le lundi 21 octobre et a étudié la demande de prise en charge des transports à la piscine pour l'année scolaire en cours.
Il est fait part à l'assemblée que cette année, tous les élèves à partir de la grande section se rendront à la piscine de Locminé et non plus à Réguiny comme auparavant. Les CM débuteront puis les GS (Buléon) et CP/CE (Lantillac) prendront le même car pour des séances communes.
Il est rappelé que les années précédentes, la municipalité de Buléon finançait pour les 2 classes de Buléon.
Vu que les élèves de CP/CE scolarisés à Lantillac sont rajoutés, la Directrice de l'école souhaite savoir si la commune maintenait le même financement que les années précédentes, à savoir une prise en charge des transports pour les élèves scolarisés à Buléon ou bien participerait aussi pour le transport des élèves de Lantillac.
Vu que pour la commune de Lantillac, la compétence scolaire est au Syndicat scolaire de Josselin, et chaque année, ce dernier verse une participation globale, comprenant notamment le transport de la piscine, au RPI Buléon-Lantillac.
L'école de Buléon Lantillac est donc censée financer elle-même le transport pour les enfants de Lantillac.
La commission des Affaires Scolaires soumet, ci-après, au conseil sa proposition, en appui des devis du transporteur BSA,
Total transport : 9 x 97 + 10 x 99 = 1863 euros pour 38 élèves du RPI à la piscine (+2 ou 3 accompagnateurs)
Dont 34 élèves-8 élèves de TPS-PS-MS (qui ne vont pas à la piscine) = 26 élèves vont à la piscine et habitent à Buléon. Donc 1863 euros /

38 participants = 49 euros. Soit 49 € x 26 élèves = 1274 euros pour Buléon
La commission propose de verser au RPI une somme de 1 300 euros et l'OGEC acquittera lui-même le transporteur.
Après délibération, l'assemblée délibérante, à l'unanimité des membres présents, valide la proposition de la commission des Affaires Scolaires telle que présentée et autorise le versement de 1 300,00 € au RPI de Buléon-Lantillac.

SEANCE DU 16/12/2024

Etaient présents : Pierre BOUEDO, Hervé LE GAL, Pascal HAYS, Valérie CHAMAILLARD, Jean-François KERDAL, Isabelle LANTRIN, Delphine LE ROUX, Marie-Dominique LE POUL, Gilles CHAMAILLARD, Sébastien LEGO, Guénhaël THOMAS, Hélène DREANO.
Excusée : Laurence DREANO
Non Excusée : Nadine GUEREC.

L'article L1612-1 du CGCT prévoit que "jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents aux remboursements de la dette.
Le conseil, après en avoir délibéré, et **à l'unanimité des membres présents**, **autorise** le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédent selon les répartitions suivantes, et **autorise** Monsieur le Maire, à signer les documents relatifs à cette affaire :

Chapitres	BP 2024 + DM	Plafond d'ouverture par anticipation (25%)	Anticipation au budget 2025
Total	695 336,00 €	173 834,00	173 750,00
20-Immobilisations incorporelles	75 401,04 €	18 850,26	18 850,00 €
21-Immobilisations corporelles	619 934,96 €	154 983,74 €	154 900,00 €

Convention de prestation de services d'accompagnement à la gestion des archives avec Centre Morbihan Communauté
Après délibération, le conseil municipal décide, **à l'unanimité des membres présents**, **de signer** la convention de prestation de service d'accompagnement à la gestion des archives de Centre Morbihan Communauté, **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents en lien avec cette prestation.

Convention de mise à disposition de personnel de la mairie pour assurer le secrétariat de l'Association Foncière de Remembrement des Propriétaires Terriens de Buléon
Monsieur le Maire propose que la commune de Buléon mette à disposition la secrétaire de mairie, adjointe administrative territoriale de catégorie C, pour assurer le secrétariat de l'Association Foncière de Remembrement des Propriétaires Terriens de Buléon (AFR).
En effet, vu que l'AFR soit une collectivité territoriale autonome et non collectivité de rattachement, il convient que l'indemnité annuelle de 200,00 euros versée jusque là par l'association, à la secrétaire de mairie, soit versée par la commune en l'incluant dans le salaire, donc l'indemnité sera soumise à cotisations.
Monsieur le Maire rajoute qu'il sera établi une refacturation de l'indemnité versée à l'AFR.
Par conséquent, il convient de signer une convention de mise à disposition avec l'AFR.
Après délibération, le conseil municipal, **autorise, à l'unanimité des membres présents**,
- la signature d'une convention de mise à disposition de personnel de la mairie avec l'Association Foncière de Remembrement des Propriétaires Terriens de Buléon,
- le Maire à prendre un arrêté portant mise à disposition du personnel de mairie pour assurer le secrétariat de l' l'Association Foncière de Remembrement des Propriétaires Terriens de Buléon (AFR).

Ressources humaines : convention d'accès aux services facultatifs 2025-2026

Monsieur le Maire dit que le Centre de Gestion du Morbihan, au-delà du champ d'intervention de ses missions obligatoires, comme l'y autorise le Code Général de la Fonction Publique Territoriale, développe au service des employeurs publics des services facultatifs (service intérim, prestations RH, mise en conformité de données personnelles, réalisation du document unique, études ergonomiques).

Il précise que ces missions facultatives sont mises en œuvre par le Conseil d'Administration et sont indispensables au bon fonctionnement des collectivités et des établissements publics et elles contribuent à faciliter, délivrer et développer un service public local de qualité et à moindre coût (exonération de TVA) du fait de l'utilisation de moyens humains et matériels au niveau départemental.

Monsieur le Maire conclut en précisant que pour pouvoir bénéficier d'une ou plusieurs prestations, une convention d'adhésion au CDG 56, en sa qualité de porteur d'un groupement de moyens, doit être signée. Enfin, cette convention dite "de moyens" ne nécessite aucun engagement financier de la part de la collectivité en qualité de signataire.

Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L452-30 et L 452-40 et suivants, l'assemblée délibérante, après en avoir délibéré, et **à l'unanimité des membres présents, autorise** le Maire à signer la convention-cadre d'utilisation des missions facultatives du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan, ainsi que les actes subséquents (convention complémentaire, proposition d'intervention, formulaires de demande de mission etc.). La présente convention prendra effet au 1er janvier 2025

Résidence Saint-Georges : révision annuelle des loyers

Monsieur le Maire informe que dans le cadre du mandat gestion des logements communaux "Saint Georges", Morbihan Habitat a délibéré pour une augmentation des loyers à hauteur de 3,26 % (hors charges locatives). Après délibération, les membres du conseil municipal **valident, à l'unanimité des membres présents**, une majoration des loyers de 3,26 % hors charges locatives à partir du 1er janvier 2025.

Garderie : tarif 2025

Monsieur le Maire rappelle que la garderie est facturée sur l'année civile, à savoir du 1er janvier année n au 31 décembre année n. Après discussion et délibération, l'assemblée délibérante, **à l'unanimité des membres présents, maintient** au 1er janvier 2025, et à l'unanimité des membres présents, à 1,00 € la demi-heure commencée, et à 3,00 € la demi-heure commencée à compter de 18 h 30 (horaire de garderie). Etalement des dettes dès lors que la facture s'élève à 30,00 €.

Cimetière et jardin du souvenir : tarifs 2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents, fixe** les tarifs pour l'année 2025, comme suit :

- le caveau de 15 ans **à 100,00 € (le m2)**,
- le caveau de 30 ans **à 190,00 € (le m2)**,
- le columbarium **de 15 ans à 250,00 €**,
- le columbarium **de 30 ans à 500,00 €**.

Et fixe la dispersion des cendres **à 100,00 € (avec plaque sans gravure)**.

Locations tables et bancs : tarifs 2025

Après délibération, l'assemblée délibérante, **à l'unanimité des membres présents, maintient** pour l'année 2025, la location de l'ensemble 1 table et 2 bancs à 2 € (aux particuliers), et précise que la location est gratuite pour les associations.

Bulletin communal 2025 : devis

Madame Valérie CHAMAILLARD, adjointe à la Commission Information et Communication, présente 2 devis d'Arobase Imprim de Locminé à savoir un devis de 44 pages à 2 022,00 € ht, et un devis à 48 pages à 2 140,00 € ht. Après en avoir délibéré, le conseil municipal **autorise, à l'unanimité des membres présents**, le Maire, à signer le devis d'un montant ht de 2 140,00 € ht.

Redevance d'occupation du domaine public routier et non routier communal due par les opérateurs de communications électroniques (année 2024)

Le conseil municipal, après délibération, **décide à l'unanimité des membres présents**, pour l'année 2024 de fixer les tarifs de la redevance pour occupation du domaine public communal respectivement comme suit :

Domaine public routier :

- 30 € par kilomètre et par artère en souterrain (2,975 km),
- 40 € par kilomètre et par artère en aérien (12,387 km),
- 20 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques (2m²).
- d'inscrire annuellement cette recette au compte 70323.

Récompenses des meilleurs sportifs de l'année
Après délibération, **à l'unanimité des membres présents**, l'assemblée délibérante **décide** d'attribuer aux meilleurs sportifs de l'année, un bon d'achat d'une valeur de 50 € pour les premiers de chaque catégorie à faire valoir chez SPORT 2000 à PLOERMEL ou LOCMINE.

Photo lors de la cérémonie des vœux 2025 : M. le maire, les élus du CMJ, et les deux sportifs, **Léana Lucas championne de France** Poussine filière N3 au twirling et **Anthony Le Bouquin** qui a terminé à la 3ème place au championnat de France et à la 7ème place au championnat du monde cani cross en 2024.

Recensement citoyen à partir de 16 ans

A partir de 16 ans (et dans les 3 mois qui suivent votre anniversaire), les jeunes de la commune doivent effectuer leur recensement citoyen ou militaire.
Le recensement est une démarche citoyenne, qui s'inscrit dans le Parcours Citoyenneté et qui permet : d'être convoqué(e) à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC), d'être inscrit(e) automatiquement sur les listes électorales à partir de 18 ans.

Ensuite, l'attestation de participation à la JDC permet : d'accéder aux examens et concours d'État : CAP, Bac, permis de conduire ou lors d'un volontariat, militaire ou civil.
Le recensement citoyen se fait à la mairie directement avec une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou un passeport) et un livret de famille.

France services : 2 sites pour vous recevoir

Du lundi au Vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 (fermé le mardi après-midi)

Locminé
2 rue Yves Le Thiès
02.97.44.29.65

Saint-Jean-Brévelay
27 rue de Rennes
02.97.60.43.42

UNE ÉQUIPE

qui vous informe et vous accompagne sur différentes démarches et vous met en relation avec ses partenaires :

LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF)
Simulation de droits, suivi de dossiers, demande de prestations (logement, RSA, prime d'activité...)

CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE (CPAM)
Attestation de droits, demande de carte vitale, complémentaire santé solidaire, prise de RDV en ligne...

FRANCE TRAVAIL
Inscription, actualisation mensuelle, demande d'allocation chômage...

ASSURANCE RETRAITE (CARSAT)
Relevé de carrière, simulation retraite, demande de retraite...

MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE (MSA)
Attestation de droits, demande de prestations (aide au logement, retraite, santé...), déclaration trimestrielle...

FINANCES PUBLIQUES (DGFIP)
Création de l'espace personnel, aide à la déclaration de revenus, prise de RDV en ligne...

LA POSTE
Création d'une adresse e-mail, identité numérique...

AGENCE NATIONALE DES TITRES SÉCURISÉS (ANTS)
Demande de permis de conduire, cartes grises, pré-demandes de cartes d'identité et de passeports...

POINT JUSTICE
Orientation vers des professionnels du Droit (juriste, conciliateur de justice, huissier de justice...)

FRANCE RENOV'
Mise en relation avec un conseiller en énergie, demande de subvention «Ma Prime Rénov, Ma Prime Adapt»

LE CHÈQUE ÉNERGIE
Information et accompagnement en lien avec l'attribution du chèque énergie

DES ESPACES NUMÉRIQUES

qui vous donnent accès à un ordinateur, un scanner et une imprimante pour réaliser vos démarches en autonomie.

DES ATELIERS NUMÉRIQUES

qui vous aident à utiliser votre ordinateur, tablette ou smartphone et vous apprennent à naviguer sur internet dans le cadre des démarches administratives.

SUR INSCRIPTION

Plus d'infos : www.centremorbihancommunaute.bzh
Nous contacter : france-services@cmc.bzh

France services

Centre MORBIHAN Communauté

Infos pratiques

La Mairie :
1, rue de la mairie
Horaires d'ouverture :
Lundi, mardi et vendredi :
de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h ;
Mercredi : 9 h à 12 h et le 1er mercredi du mois :
9 h à 12 h et 13 h 30 à 16 h ;
Jeudi : 9 h à 12 h, fermé au public l'après-midi ;
Fermée le samedi (sur rendez-vous si besoin)
Numéro à contacter en cas d'urgence :
06 73 25 38 01 (maire)
Tél : 02 97 75 33 94 mairie.buleon@wanadoo.fr

École Saint Joseph :
2, rue des Ecoles
RPI Ecoles Saint-Joseph Buléon / Notre-Dame de Lantillac - Directrice : Tiphaine Granvalet
Tél : 02 97 75 44 86
http://buleonlantillac.toutemonecole.com
https://www.facebook.com/rpi.buleonlantillac

Presbytère de Saint Jean Brévelay :
Allée des dahlias, Saint Jean Brévelay.
Tél : 02 97 60 30 01
Presbytère de Bignan :
8 place de la Chouannerie, Bignan.
Abbé Luc-Baudouin GNONLONFOUN
06 24 00 90 34
Relais Buléon (pour les obsèques) :
Annick GILLET : 06 52 01 27 90

Assistantes maternelles :
Mme Christina Faucheux,
3, rue du château - 02 97 75 30 54
Mme Marie Andrée Faucheux,
Les Camélias - 02 97 75 47 95

Déchetterie de Brénolo St- Jean Brévelay :
02 97 60 42 29
Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi :
8 h 30 - 12 h 30 / 14 h - 18 h
Jeudi : fermée

Centre Médico-social :
26 rue du Stade – Saint-Jean-Brévelay
Vous pourrez rencontrer sur rendez-vous une assistante sociale, la puéricultrice ou le médecin de la protection maternelle et infantile.
Tél. : 02 97 60 47 27 Tous les jours sauf le weekend : 09 h 00 - 12 h 30 / 13 h 30 - 17 h 00

AMPER les services à domicile :
Antenne de Saint-Jean-Brévelay
Ouverture au public : 9 h - 12 h / 14 h - 17 h
Fermeture mardi après-midi et jeudi après-midi
27 rue de Rennes - 02 97 61 45 85
secteur8@amper-asso.fr

Numéros d'urgence :
Médecin de garde, SAMU : 15
Pharmacie de garde : 3237
Pompiers : 18
Police : 17
SOS médecin Vannes (Océane) : 08 25 89 89 94
Maison médicale à Locminé :
Téléphone : 15
lundi au vendredi : 20 h - 24 h
samedi : 12 h - 24 h/ dimanche et JF : 8 h - 24 h
Centre anti poison : 02 41 48 21 21
Enfance en danger : 119

ADMR :
Radenac/Réguiny : 02 97 22 49 89

ADMR :
1, rue du Capitaine Marienne
56420 PLUMELEC (au sous-sol de "La Peupleraie")

Pour le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) :
Accueil téléphonique du lundi au vendredi
de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h
(06 88 87 52 24)
Accueil physique le lundi - mardi - jeudi - vendredi
plumelec@admr56.com

Pour le Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) et l'Equipe Mobile Mémoire (EMM) :
02 97 42 30 05 - ssiadplumelec@admr56.com
Le secrétariat est ouvert du lundi au vendredi
de 9 h 00 à 17 h 00 (16 h 30 le vendredi).
Lien vers le site internet : www.admr56.com

Centre Morbihan communauté
Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter (en précisant le service concerné) à l'adresse suivante : accueil@cmc.bzh
Zone Artisanale de Kerjean CS 10369 - 56503 Locminé Cedex **Téléphone :** 02 97 44 22 58
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi
de 09 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30

Service Transport Scolaire
4, rue Yves Le Thiès, 56500 Locminé
Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30
Tél : 02 97 26 85 01
Mail : transportscolaire@cmc.bzh

RPE (Relais Petite Enfance)
situé au pôle petite enfance
27, rue de Rennes, Saint-Jean Brévelay
Tél : 02 97 60 19 14

La Claie d'éveil (Multi accueil) :
27, rue de Rennes Saint-Jean-Brévelay
Tél : 02 97 67 82 86

Multi-Accueil "La Passerelle" :
7, rue Auguste Brizeux - 56500 Moréac
Tél : 02 97 69 57 80

SPANC :
27 Rue de Rennes,
56660 Saint-Jean Brévelay
Tél : 02 97 60 63 48

Votre p'tit Pont de la Ferrière

Bonjour à vous,

Je me présente "le petit Pont de pierres de la Ferrière", enfin le pont de la Ferrière tout simplement, puisque depuis octobre dernier, je ne suis plus si petit que ça, j'ai grandi et grossi. Et oui, je suis mort en même temps que mon inséparable ami l'étang, mais moi on m'a reconstruit, fortifié et bien élargi. J'ai été complètement déconstruit et à la place on a remplacé mes pierres par un pont cadre en béton et maintenant ça roule ! Comme vous, ma vie a eu des hauts et des bas, je vais vous la raconter... Je vous entends souvent parler de "ponts", mais pas vraiment comme moi, c'est plutôt vers le mois de Mai que vous en parlez... Alors je vous propose de bavarder un peu de ponts, d'ouvrages qui vous aident à franchir une voie d'eau ou autre et bien évidemment vous parler de moi. Vous n'êtes pas sans savoir que moi, le petit pont de la Ferrière, j'ai fait causer bien au-delà des chaumières depuis un moment. Il y a quelques années, dans ce bulletin, la parole a déjà été donnée à l'église, au Presbytère, aux Calvaires, à l'Ecole et bien d'autres monuments encore... Mais jamais aux ponts, donc comme c'est à mon tour, j'en profite surtout que je ne suis plus tout jeune moi non plus, sans doute le même âge que mon pote l'étang entre deux et trois cent ans.

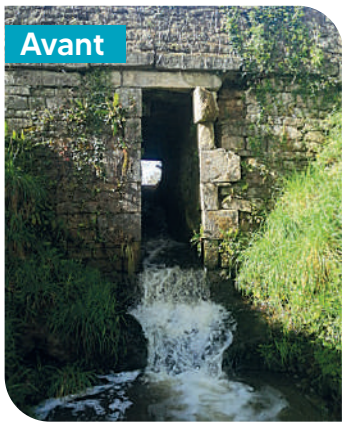

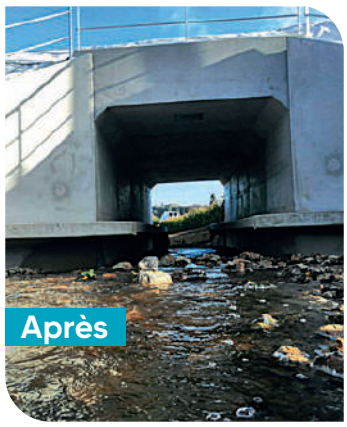

Du plus grand au plus flippant, en passant par le plus romantique pour s'embrasser, vous devez savoir qu'il y a l'embarras du choix chez nous dans notre pays. On a celui qui garde toujours le plus la cote, le célèbre pont d'Avignon, qui même qu'avec la moitié de ses arches en place, attire toujours des centaines de milliers de touristes chaque année et il a la chance d'avoir également sa célèbre chanson enfantine. Pas loin derrière, il y a celui qui donne le torticolis, le Viaduc de Millau qui culmine à près de 350 mètres, genre de pont à vous couper le souffle mais aussi le Pont de Normandie, sans doute le plus audacieux, car c'est l'un des plus longs ponts à haubans du monde, ses deux piliers sont aussi hauts que la Tour Montparnasse qui a quand même 56 étages. Et tellement d'autres, tout aussi intéressants architecturalement parlant... On a la chance aussi d'avoir le pont mondialement connu pour être "le Pont des amoureux", c'est le célèbre pont des Arts traversant la Seine à Paris, surnommé "le pont à cadenas". Le moins glorieux : le Pont du Diable dans l'Hérault, le bien plus ténébreux Pont de l'Enfer en Corse, mais tous ces ponts sont bien loin de chez nous, et pourtant moi, anonyme, j'ai fait couler pas mal d'encre en 3 ans : De la presse, à la radio en passant par la TV et aujourd'hui votre bulletin, tout le monde a parlé de moi, je vous avoue que je m'en serais bien passé.... Bon, je n'ai pourtant pas fait autant de dégâts que l'impressionnant effondrement du pont de Gêne en Italie en 2018 ou encore le spectaculaire écroulement du Pont des Châtaigniers dans le Gard à la mi-mars l'an dernier, mais pour un banal petit pont comme moi avec juste quelques pierres de déplacées j'ai fait pas mal "jacasser".

Moi si petit, presque anonyme jusque-là, pensez-vous : en pierres de maçonnerie, une seule arche rectangulaire, 6 mètres de long, 2,5 mètres de haut et un passage d'eau de 80 cm j'étais presque insignifiant, mais utile et malgré mon âge, je gardais un charme fou avec mes pierres, à quelques encablures du somptueux Domaine, je n'avais pas le choix, je me devais d'être à sa hauteur. Bon, j'étais un peu bancal côté droit j'avoue, patiné par le temps, mon arche s'était un peu avachie. J'étais celui que vous ne voyez même plus depuis longtemps, en passant dans vos belles voitures ou gros engins, celui que l'on a oublié de consolider malgré les appels car trop loin, trop discret, presque sans intérêts, celui qui enjambait un invisible ruisseau : Saviez-vous qu'en France près de 4 000 ponts sont dégradés en urgence comme moi il y a 3 ans ? Mais tant que ça va, c'est bien connu, on ne te regarde même pas. Alors quand je me suis enrhumé, je suis celui qui vous a contrarié pendant plus d'un an, agacé, même tracassé, ça passait encore sur mon tablier mais seulement les véhicules légers... Mais par la suite lorsque le médecin en chef de la DDTM m'a déclaré inapte (car il a constaté des défauts structurels sur mon ouvrage menaçant ma stabilité) ce sont ses mots, là ce fut le "pont-pont", excusez-moi, se fût le pompon car je vous ai pourri la vie, mécontenté pire empoisonné... Lâchons nous, soyons un zest familier, je vous ai tout simplement "Emmerdé". Et malgré tous

les services que je vous ai rendus auparavant, je suis celui qu'on a rapidement surnommé à tort dans la presse "Le Petit pont de la discorde" et j'ai même entendu dans la bouche de certains le Pont de la misère. Et pourtant personne ne contestait ma réfection, le problème venait du sacrifice de l'étang. Des ponts de la discorde, il y en a toujours eu un peu partout dans le monde et même en France, en Indre et Loire, en Dordogne, en Ain... Mais eux se sont des mastodontes qui surplombent des fleuves à des dizaines de mètres, qui voient des milliers de véhicules les franchir par jour. Des ponts qui coûtent des centaines de milliers d'euros d'entretien tous les cinquante ans. Moi à côté, je suis très petit, à l'origine en bois, par la suite comme beaucoup de mes confrères au cours du 19ème siècle en pierres de maçonnerie et depuis peu en béton. On trouve des traces écrites dans les archives Départementales sur la réalisation de mes parapets en granit en 1894, mais ma construction est bien antérieure. J'ai été construit en pierres certainement début 1800, sur le cadastre Napoléonien en 1826, l'étang est déjà là et moi aussi. Par contre, je ne me souviens plus très bien de la date de ma construction mais il y a de fortes chances que j'ai été édifié en pierres pour pouvoir donner naissance à l'étang. Tous les jours, j'enlace dans mes bras un petit ruisseau que j'aime, que je protège, son eau me séduit, me caresse, son bruit m'envoûte et m'ensorcelle... Cette eau limpide qui glisse sur mes pierres et que je ne peux retenir alimentait jadis avec joie le beau moulin à eau de Kermabalan... Et oui, beaucoup d'entre vous ne savaient même pas que mon ruisseau alimentait un moulin à eau à quelques encablures, je vous aurais appris quelque chose en passant. Je suis un simple petit pont, votre simple petit pont de la Ferrière qui n'aurait jamais dû créer le moindre problème si l'on ne m'avait pas délaissé, quelques milliers d'euros auraient suffi à mon entretien il y a dix ans, mais on m'a oublié. Oui, je suis vieux et j'ai souffert d'être à ce point abandonné. Surtout pensez à l'entretien de mes confrères communaux, enfin ceux dont vous avez la compétence.

Et pourtant, j'en ai vu depuis des siècles, moi qui enjambe ce petit cours d'eau si calme qui passe sous ma voûte. J'ai vu tôt le matin à l'heure solaire passer les troupeaux de vaches suivis du chien et de la fermière, des gamins aux galoches boueuses courant à perdre haleine, passer des charrettes branlantes chargées de fumiers et qui grincent de tous côtés, se déhancher le facteur avec sa vieille bicyclette à sacoche, se promener de magnifiques chars-à-bancs embarqués de notables à la lueur d'une lampe tempête rejoignant leur Domaine, quelle fierté pour moi ! J'ai vu des chats errants miaulant durant les nuits obscures, passer des affreux mendiants "pisser" dans le ruisseau, tard le soir des ivrognes tituber et chanter à tue-tête, des colporteurs, des marchands, des cortèges de noces joyeux de mille feux, mais hélas aussi des cortèges funèbres ; d'un pas lugubre remontant vers l'église où le bedeau dans l'if voisin sonnait la cloche à toute volée faisant aboyer les chiens et baisser la tête des passants...Et oui, c'était du temps où l'église n'avait pas encore de clocher et la cloche était dans un portique en bois sous un grand if à côté... J'ai vu passer des courses cyclistes en coup de vent, ronfler des impressionnants rassemblements de motos qui me faisaient vibrer jusque dans mes entrailles, brailler les défilés de kermesses d'école. J'ai vu aussi des élèves de la Maison Familiale se bécoter aux abords de mon tablier, du temps où le château était transformé en centre de formation agricole dans les années 80. J'ai enduré le poids de vos véhicules motorisés, j'ai accepté les caprices du temps, le bruit, la grêle, le vent, j'ai prié les morts et servi les vivants, j'ai supporté le va-et-vient de vos pas et même chargé de tout ce que l'on voudra.

J'ai vu de la joie mais aussi beaucoup de misère, des épidémies et des guerres. Lors de la dernière guerre, j'ai vu passer les soldats allemands mais aussi vos résistants apeurés mais fiers, j'ai entendu certains pleurer, sangloter un genou à terre : J'ai subi des déluges, ciel grondant durant des nuits entières grossissant l'étang, augmenter mon ruisseau qui filait rugissant vers le moulin à eau. Mais je ne peux m'empêcher de penser, face à cette nature immense que toi mon joli plan d'eau, à l'ombre de ce beau manoir, aux portes de ce magnifique château, qu'un jour on nous sépare après plusieurs siècles de complicité ! Ton manteau, que posait le ciel bleu sur ta surface les matins d'automne, tes ronds dans l'eau que faisaient les ricochets, le reflet des étoiles les nuits de pleine lune, ta diversité va me manquer. Et tes arbres gardant la rive comme des soldats au garde à vous qui protègent leur roi, le Château, qui trône dans un siège de nature sous la surveillance du Thuya, leur chef centenaire contorsionniste, genre de pieuvre tentaculaire qui fait 35 m de haut avec un houppier de 20 mètres, classé aux arbres remarquables du Morbihan. Cet endroit pour ceux qui le côtoient est une véritable invitation à la déconnexion et au bien-être. Et aujourd'hui dans votre monde de fou, croyez-moi, vous en avez besoin de déconnexion. Pour moi, le Domaine c'est le Château, le plan d'eau et par la même occasion moi le petit pont...

Mais...

Mais durant presque 2 ans, aucun véhicule motorisé n'a franchi mon tablier. Mais pendant tout ce temps le lierre a envahi mes pierres et mon asphalte était presque enherbé. Pas une bicyclette, pas un pèlerin, pas un badaud, seuls les petits oiseaux venaient me rendre visite quotidiennement, me gratter, me picorer et de temps en temps, des citoyens dépités venaient me regarder, parqués derrière les barrières, à dix mètres comme si j'étais contagieux ! Je ne désespérais pas, je m'accrochais quand même, j'y croyais dans ce magnifique lieu, m'enivrant du parfum de nature de ce milieu, je ne pouvais m'en remettre qu'au destin, à Dieu et à vous. Ce n'était pas possible, pas possible qu'on me laisse dans cet état, impossible qu'on me laisse s'écrouler ! Par un beau samedi de février l'an dernier, j'y ai pourtant presque cru en voyant quelques véhicules se garer non loin de moi, sentant l'odeur des saucisses grillées, en vous voyant descendre vers la Ferrière d'un pas décidé, apposer votre signature sur des feuilles dont je ne comprenais pas le sens ; je me suis dit qu'on allait fêter une bonne nouvelle, mais l'écho de vos voix était plutôt désespéré, retentissant dans les fêlures de mon arche fatiguée par les années. J'ai compris que ce n'était pas encore gagné... Que vous étiez là pour moi, pour témoigner de mon utilité, faire le bilan de ma vie, pour accélérer la décision. J'ai compris ce jour-là que ce dossier était comme les ronds-points, que tu tournes à droite ou que tu tournes à gauche, tu tournes toujours en rond ! Enfin j'ai surtout compris que vous ne m'aviez pas abandonné...

Commencé au début de l'été dernier, la vidange a emporté l'eau lentement et au bout de quelques semaines ne coulait qu'un mince ruisseau dans le fond de notre célèbre étang, quelle tristesse pour moi ! On l'a mis à nu et on l'a dévoilé au public, une étendue de terre humide vaseuse qui donnait au paysage un aspect triste et polaire. Depuis début août, il n'y a plus d'étang à la Ferrière seulement une terre grisâtre, craquelée et toute plate, qui relie les berges boisées. Le tableau offert aux riverains et promeneurs était un spectacle lunaire, qui prenait une apparence encore plus glauque lorsque le brouillard s'en mêlait ou quand le ciel gardait sa couverture grise. Sur la vase jonchait une centaine de coques de moule d'eau douce béantes, des grosses moules aussi grandes que votre main qui, selon leur âge, peuvent atteindre vingt centimètres. Et pourtant la présence de moules d'eau douce témoigne de la qualité de l'environnement. Quand l'eau s'est retirée, les berges se sont creusées, les trous asséchés, certains arbres déchaussés et tous ceux qui savent nager se sont regroupés dans les trous d'eau. Les moules peuvent survivre des mois en s'immergeant dans la vase humide pour ceux qui ont le temps, les autres font le festin des corneilles. On dit que certaines peuvent devenir deux fois centenaires. La Fédération de Pêche du Morbihan a été missionnée pour repêcher les poissons avant la vidange, puis ils ont été triés et déposés dans les milieux aquatiques de proximité. Bon, je ne devrais pas vous le dire, mais heureusement que des voisins sont venus sauver les dernières carpes et surtout les anguilles car il restait encore beaucoup de monde après leur intervention !

Heureusement, dès les premiers jours de l'ouverture de la digue j'ai compris que mon ami rendait l'âme alors j'ai profité encore et encore des derniers spectacles qu'il m'a offerts comme il a toujours su le faire depuis deux siècles. Avec malice et par la force des choses, bien avant l'automne où la nature s'éteint, il a réussi à me proposer des soirées d'ombres et de reflets que je n'oublierai jamais, jouant avec le soleil palissant et la faible lumière, aidée par un léger vent faisant frémir l'eau qui venait me lécher les pieds. C'était l'adieu d'un ami, son dernier sourire, son dernier soupir que la retenue ouverte à emporter à jamais. Je me retourne encore parfois dans ma robe de béton un peu trop large pour moi et d'un esprit rêveur, d'un regard d'envie, j'imagine dans ses jours d'hiver où la nature expire ce qu'il aurait pu encore m'offrir comme tableau.

Vider l'eau ou la dévier était nécessaire pour mes travaux de mise en sécurité mais aussi de restauration de mon ouvrage et là personne ne conteste cette opération.... C'est plus la conséquence qui en a découlé pour mon ami qui était désapprouvé. Les Etablissements Publics Territoriaux vous diront que la suppression de ces plans d'eau a de multiples avantages, que les étangs ne sont pas une solution de stockage satisfaisante, qu'ils sont un obstacle à la circulation de l'eau dans des ruisseaux et rivières, et que l'eau s'évapore dès que les températures augmentent, c'est pour cette raison qu'ils incitent ou obligent à les supprimer. De leur côté les propriétaires, les riverains, les agriculteurs, pêcheurs et certains élus s'y opposent, ils y voient des réservoirs providentiels en cas de sécheresse ou d'incendie et il existe aujourd'hui des techniques naturelles pour limiter cette vaporisation. Il y a même certaines Chambres d'Agriculture qui contestent ce raisonnement c'est pour dire l'entente au sein même de nos administrations... Une des techniques

proposées est d'y mettre des plantes flottantes à grandes feuilles car elles couvrent la surface et fournissent de l'ombre aux espèces, 60% de la surface apporte déjà de beaux résultats, mais cela n'a même pas été étudié.... Les lacs et les étangs sont des écosystèmes dynamiques et riches en habitats naturels pour la faune et la flore, ils hébergent de nombreuses espèces aquatiques, bien au-delà des seuls poissons. Certains soirs, à la Ferrière on pouvait compter jusqu'à 200 colverts posés sur l'étang, d'autres jours des dizaines et dizaines d'aigrettes blanches perchées dans les arbres comme de grosses boules de neige, des grenouilles à foison, des salamandres, des centaines de moules...Bref, on a tué la biodiversité de la Ferrière au nom de la loi. On sait que l'on va manquer d'eau, cela n'a aucun sens, que l'on est face à un changement climatique et qu'il va falloir stocker de l'eau en restant raisonnable sur les surfaces bien sûr et on avait ce qu'il fallait ici, on avait un étang plusieurs fois centenaire, de petite surface. Le supprimer pour construire à côté des réserves d'eau avec encore du financement public, la preuve dans notre commune : 3 réserves viennent d'être installées sous l'obligation de la DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie) à Sainte Anne, à Kerordo et à Carassoué pour plusieurs milliers d'euros à votre charge. Ironie du sort, elles ont été mises en eau 6 semaines après la vidange de mon collègue ! Quelle absurdité, supprimer un étang qui a été façonné sous la période Napoléonienne : Il apparait déjà sur le cadastre publié le 20 mai 1826. Sans demander l'avis de votre Conseil Municipal et obliger ce dernier à mettre à disposition des PEI (Point d'Eau Incendie) poteaux ou réserves d'eau selon la réglementation pour la lutte contre les incendies au nom de la sécurité de ses administrés... Et oui ! La France est malade de ses normes, en 20 ans, le code de l'Environnement a gonflé de 680 %, la multiplication des réglementations impacte les entreprises, les agriculteurs, les citoyens et le ras-le-bol face à l'accumulation des règles impacte tout le monde et surtout les communes qui se sentent tiraillées entre des exigences contradictoires. Vos municipalités sont toujours les plus au fait des réalités du terrain et préoccupations de leur population mais ne possèdent que les pouvoirs qui leur sont délégués... Autrement dit, elles ont le savoir mais pas les compétences qui leurs glissent entre les doigts de mandats en mandats ! C'est usant, pénible, mais aussi très couteux pour vous. Bien dommage, car je sais actuellement que si votre Municipalité avait eu l'aptitude, je n'aurais même pas eu besoin de prendre la parole dans ce bulletin, car ma réfection aurait été réalisée assez rapidement et je serais toujours en pierres de maçonnerie, ma route n'aurait été barrée que quelques semaines et l'étang serait encore là aujourd'hui, faisant la fierté du Domaine et même de votre commune. Car ma maçonnerie était réparable, il faut le savoir. Fallait-il me sacrifier au nom de la sécurité avec un coût avoisinant les quatre cent mille euros TTC !

J'avoue que j'ai quand même eu quelques doutes sur ma réfection au mois de mai 2024 quand j'ai vu l'objet du marché avec Arrêté Préfectoral de déclaration d'Intérêt Général et d'Urgence : "Réalisation d'un nouvel ouvrage hydraulique situé sur la D165 au Domaine de la Ferrière sur la commune de Buléon" Je n'avais pas compris la gravité de mon état, je pensais à une reconstruction en partie et consolidation de mon tablier... Non, non ! La DDTM ne bricole pas : Le 16 septembre dernier un nouvel arrêté est publié : "Travaux de rétablissement de l'ouvrage hydraulique et de ses équipements, démolition de l'ouvrage existant, mise en œuvre d'un pont cadre, constitution de la chaussée et réfection de celle-ci et mise en œuvre de dispositifs de retenues métal", la messe était dite. Fin septembre, les pelleteuses ont pris possession des lieux, mon petit ruisseau a été dévié avec des buses souples de quelques mètres et branle-bas de combat, les engins n'ont pas mis longtemps à me raser de la carte... A peine 15 jours après le début des travaux, je trônais fièrement, un peu pâle, au beau milieu du trou béant en pont cadre en béton. J'étais comme le Phénix, je renaissais de mes cendres et quelques mois après, je jouais de retour mon rôle de pont : Vous faire passer d'un côté à l'autre, le charme en moins... Quand à mon ami l'étang, lui aussi devrait retrouver un semblant de plan d'eau enfin réserve d'eau Incendie en lot de consolation. Il devrait être recreusé une petite surface le long de la berge coté Château pour garder le visuel d'un mini étang, une zone humide de la même surface à suivre côté ouest. De 1,5 hectare l'ancienne surface du plan d'eau, demain il ne devrait rester à peine un quart. Avons-nous le choix ?

Pont cadre posé par l'entreprise COLAS

Récit d'un passionné d'histoire et de patrimoine

Le célèbre Pont d'Avignon a sa comptine depuis le XV^{ème} siècle. Vous souvenez-vous du 45 tours de Yves Duteil en 1977, enfin du disque vinyle pour les plus jeunes d'entre vous "Le petit Pont de bois" ? Oui, quelle question ! Alors si son petit pont de bois anonyme, sans doute écroulé depuis le temps, a eu le droit à sa chanson il est temps que moi aussi j'ai la mienne. Et bien la voici, la mélodie du Petit Pont de Bois d'Yves Duteil revisitée pour moi :

Le petit pont de pierres
Tu te sou-viens du pont
Qu'on tra-ver-sait na-guèr'
Pour pas-ser la ri-vièr'
Tout près de la Ferrier'
Le pe-tit pont de pierr'
Qui ne te-nait plus guèr'
Que par un grand mys-tèr'
Et deux pi-lliers de pierr'
Le pe-tit pont de pierr'
Ou l'on pose des barrièr'
Un beau matin d'hiver
Sans prév'nir Mr l'Mair'

Si tu re-viens par-là
Tu ver-ras la jachèr'
Le pe-tit pont de pierr'
De mou-sses re-cou-verts
Déclaration de Guerr'
Contr' les Services d'État
Par l'patron d'la Fèrrièr'
Les citoyens et Pierr'
Déclaration de Guerr'
Pour remise en état
Quel-ques bonn'bétonnièr'
Et revit l'pont de pierr'

Je revis depuis peu
Mon cours i-ma-gi-nair'
Car l'chemin est ouvert
Fermé depuis des cieux
Mais dans ce coin de terr'
Le pe-tit pont de pierr'
Pleur tou-te sa mysèr'
D'avoir perdu ses pierr'
Mais dans ce coin de terr'
Le pe-tit pont de pierr'
Regrette cette lumièr'
De l'étang Rê-ne Mèr'

Plusieurs fois centenair'
Vidé de son eau clair'

La la la la la la
La la la la la la

La la la la la la la la la.

"J'ai courbé l'arche mais point brisé, l'étang est mort et moi aussi... mort plusieurs fois.

Je suis mort de froid en 1850, mort de peur en 1943, mort de culpabilité quand on a vidé l'étang cet été 2024 et mort de douleur en septembre dernier quand j'ai ressenti les premiers coups de godets de la pelleteuse arracher, sans ménagement, mes entrailles le cœur de mes pierres maçonnées il y a plus de 200 ans. Mais je suis de retour là pour plusieurs décennies j'espère, un peu mort de honte j'avoue, car en béton aujourd'hui ... Je regrette à jamais mes piliers de pierres et mon magnifique plan d'eau supprimé par un choix que je qualifie d'autoritaire...

Une décision qui vient d'en haut nourrit d'un sentiment d'injustice, j'en suis mort de tristesse"

Au plaisir

Votre petit pont de la Ferrière

Pierre-Loïc CALOHARD

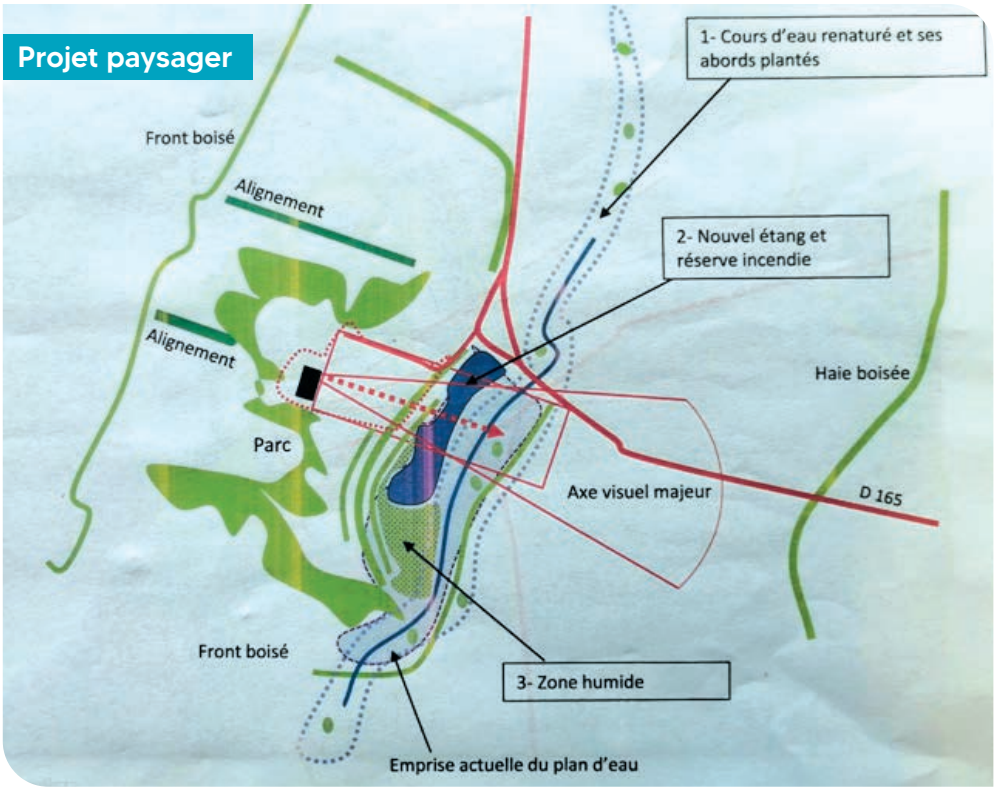

Meilleurs vœux pour 2025